

Rapport d'inspection préachat



Propriété située au

Dossier # 20230516-1
Inspecté le 16 Mai 2023

Préparé pour



Préparé par
Jonathan Ouellette
Clic Inspections Inc.
2035 Montée Saint-François
Laval, Québec
H7C 0K5
450-275-2324

LETTRE D'INTRODUCTION

Cher client,

Vous trouverez ci-joint le rapport d'inspection de la propriété dont vous nous avez confié le mandat. Tel que stipulé dans notre convention de service, l'inspection a été effectuée selon la norme de pratique de l'Association Internationale des Inspecteurs Immobiliers Certifiés du Québec (AIICQ).

Le rapport comporte plusieurs informations concernant les conditions de l'inspection, les observations faites par notre inspecteur, un certain nombre de recommandations et de notes relatives à ladite propriété dont il est important que vous preniez connaissance. Il est de votre devoir de lire et comprendre ce rapport dans son intégralité avant de prendre votre décision finale. Certaines de ces recommandations nécessitent des interventions de votre part qu'il est de votre responsabilité de mettre en action. Y sont également définies la portée de notre inspection visuelle et les limites de notre responsabilité.

Nous vous prions de nous aviser immédiatement si vous notez des divergences entre le contenu de ce rapport et les informations que nous vous avons transmises avant ou après l'inspection.

Nous vous invitons à nous contacter afin de revoir les détails du rapport ou d'obtenir des clarifications si requises. Il nous fera plaisir de préciser ou de clarifier nos explications aux besoins.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de nous avoir choisis.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.



Jonathan Ouellette
Inspecteur en bâtiment assuré et certifié
Clic Inspections Inc.
2035 Montée Saint-François
Laval, Qc, H7C 0K5
450-275-2324 / info@clicinspections.com

TABLE DES MATIÈRES

SECTION	PAGE
DÉFINITION DES TERMES	4
INFORMATION GÉNÉRALE	5
CONDITIONS GÉNÉRALES.....	7
TOITURE	8
EXTÉRIEUR	11
PORCHE ET BALCON #1	23
PORCHE ET BALCON #2	24
STRUCTURE ET SOUS-SOL FINI	26
VIDE SOUS TOIT	28
SYSTÈMES PRINCIPAUX.....	31
ENTRÉE	37
SALON #1.....	38
SALON #2 ET SALLE À MANGER	39
SALON #3.....	39
CUISINE #1 (REZ-DE-CHAUSSÉE).....	40
CUISINE #2 ET AIRE OUVERT (SOUS-SOL).....	42
SALLE D'EAU REZ-DE-CHAUSSÉE	46
SALLE D'EAU SOUS-SOL.....	46
SALLE DE BAIN #1	47
SALLE DE BAIN #2	49
SALLE DE BAIN #3	51
ESCALIER #1	52
ESCALIER #2	53
CHAMBRE #1	55
CHAMBRE #2.....	55
CHAMBRE #3.....	56
CHAMBRE #4.....	57
CHAMBRE FROIDE	58
GARAGE INTÉGRÉ.....	61
AUTRE ÉLÉMENT	64
<u>CERTIFICAT ET CONCLUSION</u>	<u>66</u>

DÉFINITION DES TERMES

INFORMATION : L'inspecteur fournit de l'information supplémentaire pertinente concernant le composant décrit.

LIMITATION : L'inspecteur n'a pu inspecter en totalité le composant décrit. Une intervention supplémentaire du client pourrait être requise.

ENTRETIEN : L'inspecteur recommande d'assurer un entretien périodique du composant afin d'en assurer le bon fonctionnement et/ou d'éviter des détériorations futures.

AVERTISSEMENT : L'inspecteur soulève une condition ou une limitation sur le composant décrits qui doit être prise en considération par le client. Une intervention supplémentaire du client pourrait être requise.

À CORRIGER : L'inspecteur soulève une condition à corriger nécessitant une intervention du client.

DANGER : L'inspecteur soulève une condition potentiellement dangereuse pour la santé ou la sécurité des occupants nécessitant une intervention du client.

EXPERTISE : L'inspecteur recommande de procéder à une expertise exhaustive excédant le cadre d'une inspection visuelle afin d'obtenir une évaluation supplémentaire sur une problématique décrite.

Satisfaisant : L'inspecteur n'a soulevé aucune anomalie significative en considération de l'âge, l'utilisation et l'usure normale du composant visé.

Aucun : Le composant était absent au moment de l'inspection.

Veillez noter qu'afin de clarifier les indications fournies dans le rapport, l'orientation utilisée assume que l'observateur est situé à l'extérieur et qu'il fait face au bâtiment. Le côté droit du bâtiment est donc situé à sa droite selon cet angle d'observation. Veuillez vous référer à la page couverture du présent rapport afin de déterminer quelle façade du bâtiment a été utilisée comme point de référence.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'inspection de votre bâtiment a été effectuée conformément à la norme d'inspection de l'AIICQ.

L'inspection préachat est visuelle et sommaire. Elle donne au client un aperçu impartial du bâtiment sur les désordres pouvant être constatés au moment de l'inspection à l'égard d'un immeuble. Elle permet d'identifier les vices apparents, de même que les indices pouvant permettre de soupçonner l'existence de vices cachés. Son but est d'identifier les problèmes « majeurs » associés à la propriété achetée ou vendue, bien que les items « mineurs » peuvent également être mentionnés, ce rapport ne les identifiera pas tous. Tous les bâtiments auront des défauts qui ne sont pas identifiés dans un rapport d'inspection.

Il s'agit d'une inspection visuelle et attentive, qui n'est cependant pas techniquement exhaustive ni une inspection de la conformité aux codes de construction et vise les systèmes et composantes facilement accessibles à la date, à l'heure et aux conditions climatiques auxquelles les services de l'inspecteur ont été requis. Étant donné que nous ne sommes pas des spécialistes dans chacun des domaines, il est important de comprendre qu'une inspection en profondeur n'a PAS été faite. Les recommandations notées dans ce rapport sont basées sur les observations effectuées au moment de notre inspection. Elle n'est pas une garantie contre les problèmes futurs, la présence de vices cachés ou les défauts latents et n'a pas pour but de prédire l'état futur du bâtiment.

LIMITATIONS

Notre rapport n'est pas de nature exhaustive et n'implique aucunement que chacun des composants ait été inspecté ou que tout défaut possible ait été découvert. Par exemple, lorsque la propriété contient plusieurs articles de même nature (tels que les fenêtres et les prises électriques), un échantillon représentatif de chacun a été inspecté. L'inspecteur ne doit pas déplacer les meubles, soulever les moquettes, enlever les panneaux ou démonter les morceaux ou pièces d'équipement.

Notre évaluation des principaux systèmes est visuelle. L'inspecteur n'a pas à déterminer la présence ou l'absence d'amiante, de radon, de produits à base de plomb, de la M.I.U.F. (formaldéhyde), de rongeurs, d'insectes, d'autres bêtes nuisibles, de moisissures, de champignons, de substances cancérigènes ou d'autres matières potentiellement dangereuses véhiculées dans l'air, le sol, le son ou l'eau. Nous vous conseillons vivement d'évaluer ces éléments avant la signature.

Également, cette inspection ne tient PAS compte des rappels de produits, de composants ou de systèmes. Le but de l'inspection n'est pas de déterminer si un produit, un système ou un composant fait présentement l'objet d'un rappel ou le sera dans le futur. Les clients peuvent s'inscrire ou consulter le site Web de la SÉCURITÉ DES PRODUITS DE CONSOMMATION au www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index_f.html pour des informations concernant les rappels de produits, systèmes ou de composants et le <http://canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/environnement-environnement/air/contaminants/asbestos-amiante-fra.php>

S'il y a une différence entre le rapport verbal et écrit, le rapport écrit aura préséance. Ce rapport ne garantit pas que l'édifice rencontre les lois de zonage, municipales ou provinciales, ou encore le code national du bâtiment. Advenant une contestation ou une erreur concernant le rapport d'inspection, vous consentez (si nécessaire) à nous permettre de ré-inspecter et/ou évaluer le problème avant que les réparations ne soient effectuées, à défaut de quoi nous ne serons pas tenus responsables.

DÉFAUTS CACHÉS OU NON APPARENTS

Nous entendons par défauts cachés ou non apparents, tout défaut qu'un examen visuel non approfondi des principales composantes d'un immeuble sans déplacement de meubles, d'objets ou tout autre obstacle ne permet de détecter ou de soupçonner. À titre d'exemple, un défaut qui ne saurait être découvert à la suite de l'exécution de tests de nature destructive, ou requérant l'exploration, le prélèvement ou le calcul des composantes de l'immeuble est un défaut non apparent. Également tout défaut découvert à la suite d'un dégât ultérieur à l'inspection ou suite au déplacement, à l'enlèvement de meubles, d'objets, de neige ou tout autre obstacle est aussi un défaut non apparent. Certains indices ne révèlent pas toujours l'étendue et la gravité des lacunes ou des déficiences non visibles.

ENTRETIENS ET RÉPARATIONS

Lorsque des réparations ou des remplacements sont suggérés, nous recommandons que des professionnels certifiés dans le domaine effectuent ces réparations. Cette recommandation est d'une importance capitale afin de vous assurer que les travaux soient faits de façon sécuritaire, selon les règles de l'art, et qu'une facture avec garantie couvre les travaux. Nous pouvons vérifier les réparations afin de s'assurer que les réparations ou les corrections ont été faites et également recommander au client d'obtenir tous les documents nécessaires de la part des professionnels concernant les travaux effectués. Ces professionnels seront heureux de vous fournir des exposés écrits des travaux effectués. Nous vous recommandons également de conserver tous ces documents pour référence ultérieure.

POUR TOUTE MODIFICATION À LA STRUCTURE, NOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER UN SPÉCIALISTE LICENCIÉ AFIN DE VOUS ASSURER QUE LES MODIFICATIONS SOIENT FAITES DE FAÇON SÉCURITAIRE, SELON LES RÈGLES DE L'ART, ET QU'UNE FACTURE AVEC GARANTIE COUVRE LES TRAVAUX.

DÉFAILLANCE ULTÉRIEURE

Les items du bâtiment peuvent connaître et connaissent des défaillances sans aucun préavis. Ce rapport est une analyse sélective de l'état du bâtiment au moment de l'inspection. Nous ne pouvons déterminer si ou quand un item sera défectueux. Nous ne pouvons donc être tenus responsables des défaillances ultérieures.

PHOTOS ET ILLUSTRATIONS

Les photos et illustrations ci-jointes sont à titre informatif seulement et ne représentent pas nécessairement les défauts les plus importants et surtout pas tous les défauts.

SERVICE ADDITIONNEL

Nos honoraires sont basés sur une seule visite à la propriété. Si des visites additionnelles sont nécessaires pour une raison ou une autre, ou nos services sont requis pour paraître à la cour comme témoin, des frais additionnels seront facturés. Ces frais seront au taux horaire de 150.00\$ de l'heure, majoré des taxes applicables et pour un minimum de quatre (4) heures facturées.

INFORMATIONS REÇUES AU COURS DE L'INSPECTION

L'inspecteur n'a pas à vérifier ni à contre-vérifier les informations données et indiquées, par toute personne, lors de l'inspection. L'inspecteur présume de la véracité de ces informations et ne met pas en doute la bonne foi de la personne dont il reçoit cette information.

ALLÈGEMENT DU TEXTE

Afin d'alléger le texte, la majorité des observations de ce présent rapport ont été rédigées au masculin singulier. Et, à moins que le contexte ne s'y oppose, tout mot au masculin/singulier comprend le féminin/pluriel, et vice versa.

INSPECTION EFFECTUÉE EN PÉRIODE HIVERNALE

Lorsqu'il y a présence de glace ou de neige, les surfaces du toit, le solin, la cheminée, le drainage du toit, les fondations, le nivelage de surface et les structures auxiliaires sont difficiles ou impossibles à inspecter. Les observations peuvent être incomplètes dépendamment des conditions existantes au moment de l'inspection. Les items incomplets sur votre rapport peuvent nécessiter un suivi au printemps. Comme cela nécessite une seconde visite, et par conséquent des frais additionnels, le travail ne serait fait que suite à une demande spécifique de votre part. Lorsque la température le permettra, nous recommandons de procéder à une vérification complète des éléments inaccessibles et d'apporter les correctifs si nécessaires.

CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DU RAPPORT

Ce rapport est confidentiel et est préparé exclusivement pour l'usage du client dont le nom figure sur la page couverture du présent rapport. Son utilisation sans autorisation préalable de Clic Inspections Inc. est prohibée.

Clic Inspections**CONDITIONS GÉNÉRALES**

1001.	Date de rédaction du rapport	Le mercredi 17 mai 2023.
1005.	Inspecteur	Jonathan Ouellette, membre # NACHI18062918.
1010.	Intervenant présent	Les acheteurs étaient présents. Le courtier collaborateur était présent. Les vendeurs sont passés pendant l'inspection. Le courtier inscripteur était présent au début de l'inspection.
1020.	Type d'immeuble	Maison de type cottage avec un sous-sol et garage intégré.
1025.	Âge estimé	L'âge estimé de la structure est de 43 ans, tel qu'indiqué par le vendeur dans la Déclaration du Vendeur sur l'Immeuble D2.2.
1030.	Occupation	Immeuble habité.
1035.	Température / Météo	Pluvieux, la température était d'environ 12 °C.
1040.	Heure de départ	L'inspection a débuté à 15h00.
1045.	Heure d'arrêt	L'inspection c'est terminé à 18h00.
1055.	Divulgarion du propriétaire vendeur	<p>Le courtier concerné dans la transaction et le vendeur ont fourni à Clic Inspections, une copie de la Déclaration du Vendeur sur l'Immeuble approuvée par l'OACIQ nommé sous le # DV XXXXX et signée le 24 avril 2023. Une copie a été annexée au présent rapport. Nous recommandons d'en prendre connaissance attentivement, d'obtenir de plus amples informations de la part des propriétaires vendeurs au sujet des différentes déclarations présentes dans celle-ci et d'obtenir les factures / garanties concernant les différents travaux effectués sur la propriété. Cette recommandation est d'une importance capitale afin de vous assurer que les travaux ont été effectués par un entrepreneur, selon les règles de l'art, et qu'une garantie couvre les travaux effectués.</p> <p>Le propriétaire vendeur nous divulgue dans la déclaration du vendeur sur l'immeuble D4.1 et D15 qu'il y a eu de l'infiltration d'eau dans la chambre froide sous le balcon avant. Le tout a été réparé dans les règles de l'art. Nous recommandons d'obtenir une divulgation/facture/garantie du propriétaire/vendeur à ce sujet. Cette recommandation est d'une importance capitale afin de vous assurer que les travaux ont été effectués par un entrepreneur licencié selon les règles de l'art et qu'une garantie couvre les travaux effectués.</p>

Clic Inspections**TOITURE**

Notre évaluation de la toiture consiste à déterminer si des parties sont manquantes et/ou détériorées. Les couches inférieures et structurelles ne sont pas visibles et ne peuvent être évaluées par notre inspection visuelle. Des défauts pourraient également être présents et ne pas avoir été vus en raison de l'angle d'observation. L'inspecteur accède au toit seulement s'il n'y a pas de risque de l'endommager ou si sa sécurité n'est pas mise en jeu. Il n'est pas tenu de déneiger et de déglacer la toiture pour en inspecter le revêtement. La durée de vie utile d'un revêtement de toit varie selon de nombreux facteurs. L'évaluation de l'état du revêtement n'exclut pas la possibilité que le toit coule à un certain moment. Un toit peut couler en tout temps et son étanchéité peut varier selon l'intensité de la pluie, la direction du vent, la formation de glace, la pente, le genre de recouvrement, la chute d'objets, etc. L'inspection de la toiture n'est donc pas une garantie d'étanchéité ou de certification du toit. Il n'est pas possible de déterminer l'étanchéité de la couverture à moins d'avoir recours à une vérification approfondie sur le sujet, mais une telle inspection peut généralement être effectuée par un couvreur licencié.

Étape	Composante	Commentaires
1100.	Observation	Le revêtement de toit et les émergences de toit ont été observés à partir du niveau du sol. <u>LIMITATION</u> : Compte tenu de la conception de cette toiture (forme/hauteur/pente), il ne nous a pas été possible d'inspecter le revêtement ainsi que les émergences de toit dans leur entièreté (événements de plomberie, cheminée, solins, etc.). Notre inspection est par conséquent limitée. Nous recommandons de consulter un couvreur licencié afin d'évaluer la situation et d'apporter les correctifs requis au besoin.
1105.	Revêtement de toit	Le revêtement de la toiture est de type bardeaux d'asphalte. <u>LIMITATION</u> : Voir le commentaire # 1100. <u>À CORRIGER</u> : Mousse, végétation ou autre débris sur la toiture. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin de les nettoyer/retirer, d'éviter toute détérioration due à l'accumulation d'humidité et de réparer/remplacer tous matériaux pouvant avoir été affectés.



Clic Inspections

1110. Gouttière et descente

Les gouttières et descentes pluviales sont en aluminium.

INFORMATION : Les pentes du terrain sont un facteur très important pour éviter les infiltrations d'eau ou les problèmes d'humidité au sous-sol. Afin d'éviter l'accumulation ou une saturation d'eau contre la fondation, la SCHL recommande d'éloigner les descentes de gouttières d'environ 1,8 m (6 pieds) de la fondation. Vous trouverez plus d'informations au www.cmhc-schl.gc.ca. Dans le même ordre d'idée, il est important de nettoyer régulièrement les gouttières afin de permettre un écoulement fluide de l'eau vers le sol.

À CORRIGER : Descente de gouttière qui se draine dans le sol. Nous recommandons de vérifier l'emplacement du drainage. Si elle se draine près de la fondation ou dans le drain français, nous recommandons de les retirer du sol et d'ajouter des rallonges au bas des descentes afin d'éviter des dommages causés par le tassement de sol et/ou l'infiltration d'eau.



1115. Solin et émergence de toit

LIMITATION : Voir le commentaire # 1100.

1130. Cheminée

La cheminée du bâtiment est en maçonnerie.

LIMITATION : Voir le commentaire # 1100.

LIMITATION : Notre inspection de la cheminée est limitée aux composantes accessibles. L'inspection de l'intérieur de la cheminée ainsi que la conformité des appareils de combustion et de leur installation dépassent la portée d'une inspection visuelle. Nous recommandons d'obtenir de la part du propriétaire/vendeur toute documentation disponible (certificat de conformité, rapport d'inspection, etc.). Si ces documents ne sont pas disponibles, nous recommandons de consulter un entrepreneur spécialisé afin de vérifier ces composantes et d'en confirmer la conformité, et ce, avant l'acceptation de la condition d'inspection de votre offre d'achat.

ENTRETIEN : Solin/couronne de cheminée scellé avec du scellant flexible. Le scellant doit être entretenu régulièrement afin d'éviter des risques d'infiltration d'eau et de dommages à la structure.



Clic Inspections**EXTÉRIEUR**

Notre évaluation extérieure est visuelle et fondée sur notre expérience et compréhension des matériaux et procédés de construction communs. Elle est effectuée à partir du niveau du sol et par les endroits facilement accessibles (balcons, escaliers, etc.). Nous ne scrutons pas l'ensemble des surfaces du revêtement ni l'ensemble des surfaces élevées à l'aide d'une échelle. Il est par conséquent possible que certains défauts n'aient pu être observés à partir du sol ou que ces derniers ne soient pas visibles compte tenu de l'angle d'observation.

Il ne s'agit pas d'une inspection de « conformité au code » et les « spécifications du fabricant » pour l'installation et les réparations ne font pas partie de l'inspection. Ceux-ci devraient être vérifiés par les entreprises locales de construction, l'entreprise qui a fabriqué le produit ou l'item ou auprès du vendeur avant la signature. Les installations récréatives telles que: piscine, spa, sauna, bain à remous, etc., ne font pas partie de l'inspection.

Étape Composante Commentaires

1205. Allée L'allée est recouverte d'asphalte.

À CORRIGER : Ponceau endommagé, affaissé et/ou non sécuritaire. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et d'éviter des dommages supplémentaires/risques de blessure.



À CORRIGER : Scellant inadéquat/manquant le long du mur de fondation. Cette situation peut favoriser l'érosion du sol, permettre l'accumulation d'eau près de la fondation et favoriser l'infiltration d'eau. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.

À CORRIGER : Stationnement endommagé et/ou fissuré. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et d'éviter des dommages supplémentaires.



Clic Inspections

1210. Drain et puisard

Le bâtiment est pourvu d'un système de drainage avec bassin de captation extérieur.

ENTRETIEN : L'accumulation de feuilles ou de déchets peut nuire au drainage ou permettre l'accumulation d'eau et comporte des risques d'infiltration à l'intérieur du bâtiment. Nous recommandons de nettoyer régulièrement les drains et puisards afin de permettre un écoulement efficace de l'eau.

À CORRIGER : Fosse de captation détériorée. Une fosse endommagée est inefficace et peut permettre à l'eau de s'infiltrer sous la dalle. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et d'éviter des problèmes futurs.



À CORRIGER : Pente d'écoulement inadéquate vers le puisard. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation, d'assurer un fonctionnement adéquat et éviter des dommages par l'accumulation d'eau.



Clic Inspections

1215. Trottoir

Le trottoir est en béton coulé.

DANGER : Garde-corps inadéquat/manquant. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et prévenir les risques de chute et de blessures. Nous recommandons également de vérifier auprès de votre compagnie d'assurance afin de connaître leur réglementation à ce sujet et de s'y conformer.

DANGER : Marches et contremarches inégales. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



1220. Mur de soutènement

Satisfaisant. Le mur de soutènement est en bloc.

1225. Fondation

La fondation est en béton coulé recouvert d'un revêtement de finition (crépis, agrégat ou autre).

LIMITATION : Inspection limitée en raison de la présence d'un revêtement de finition. Veuillez noter que le revêtement couvre la fondation et peut dissimuler des dommages non visibles lors d'une inspection visuelle.

À CORRIGER : Fissure à la jonction entre le revêtement de maçonnerie et le béton de la fondation. Nous recommandons de corriger/sceller afin d'éviter des dommages supplémentaires/risques d'infiltration d'eau.



Clic Inspections

À CORRIGER : Revêtement de finition endommagé, fissuré, et/ou manquant. Le revêtement a une fonction esthétique et recouvre la structure afin de lui donner une apparence uniforme et cacher les défauts. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et d'éviter des dommages supplémentaires.



AVERTISSEMENT : Répartition observé. Nous recommandons d'obtenir une divulgation/facture/garantie supplémentaire du propriétaire/vendeur à ce sujet. Cette recommandation est d'une importance capitale afin de vous assurer que les travaux ont été effectués par un entrepreneur licencié selon les règles de l'art et qu'une garantie couvre les travaux.



1230. Revêtement Revêtement de brique et mortier.

AVERTISSEMENT : Réparation observée sur le revêtement. Nous recommandons d'obtenir une divulgation/facture/garantie du propriétaire/vendeur à ce sujet. Cette recommandation est d'une importance capitale afin de vous assurer que les travaux ont été effectués par un entrepreneur licencié selon les règles de l'art et qu'une garantie couvre les travaux effectués.

Clic Inspections

À CORRIGER : Revêtement extérieur en contact avec le balcon. Il est normalement recommandé de maintenir un espace d'au moins 2 pouces entre la base du revêtement extérieur et le balcon. La proximité du balcon aux revêtements extérieurs augmente les risques de pourriture/moisissure des composantes constamment en contact avec l'humidité. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.

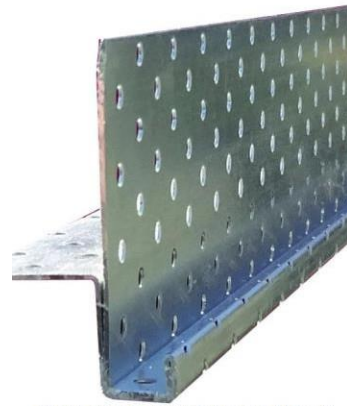


1230a.

Revêtement
#2

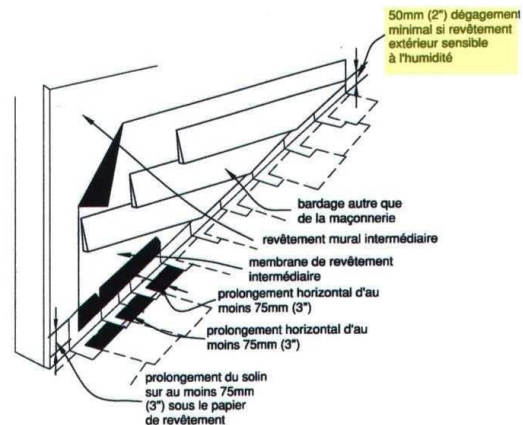
Revêtement de métal.

À CORRIGER : Espace d'air manquant à la base du revêtement. Une moulure de départ, spécifiquement conçu pour cet usage, doit être utilisée sur le premier rang du mur (au bas) afin de permettre un bon support et permettre une ventilation derrière le revêtement. Lorsqu'il n'y a pas d'espace d'air ou qu'un matériau non perforé est installé à l'horizontale, il n'y a pas de circulation d'air derrière le revêtement et l'humidité qui s'y retrouve risque de rester emprisonner. Avec le temps, cette situation peut favoriser la détérioration du bois et l'infiltration d'eau vers le bâtiment. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



Exemple de moulure de départ

À CORRIGER : Dégagement inadéquat entre le revêtement du mur et celui de la toiture. Il est normalement recommandé de maintenir un espace d'au moins 2 po entre la base du revêtement extérieur et la toiture. La proximité du revêtement extérieur mural augmente les risques d'infiltration d'eau et de pourriture/moisissure des composantes constamment en contact avec l'humidité du toit. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



Solin à la jonction d'un mur recouvert de bardage

1235.

Scellant

ENTRETIEN : Tout scellant extérieur au contour des ouvertures et des orifices doit être en bon état. Une fissuration, une mauvaise adhérence et/ou l'absence de scellant augmentent les risques d'infiltration d'eau et de dommages à la structure. C'est pourquoi il est important de procéder à un examen complet des joints et scellant régulièrement afin d'en assurer l'intégrité. Au moindre signe de désordre (séché, craqué, décollé, manquant, etc.), ceux-ci doivent être refaits par un professionnel.

À CORRIGER : Scellant détérioré, fissuré et/ou manquant par endroit. Cette situation représente un risque d'infiltration d'eau et de dommages à la structure. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer l'état du scellant dans son entièreté et d'apporter les correctifs lorsque requis.



1240. Soffite et fascia

Les soffites et fascias sont en aluminium.

INFORMATION : Les soffites et fascias aident à protéger l'extérieur de votre maison en empêchant les insectes nuisibles comme les chauves-souris, les oiseaux et les écureuils d'envahir le grenier. Ils contribuent également à empêcher l'eau de pénétrer dans l'enveloppe du bâtiment. C'est pourquoi il est important d'inspecter et de sceller les joints périodiquement.

À CORRIGER : Infiltration d'eau dans les soffites et/ou derrière les fascias. Cette situation peut provenir d'une fuite présente ou antérieure de la toiture ou de solin mal scellé/manquant. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'en trouver la source et de la corriger. Nous recommandons également de nettoyer/désinfecter/remplacer tous les matériaux affectés par l'eau/l'humidité afin d'éviter des problèmes de moisissures ou autre.



Clic Inspections

1245. Boîtier de porte et fenêtre

Les boîtiers sont en vinyle et en aluminium.

ENTRETIEN : Nous recommandons de sceller tous les joints au contour extérieur des ouvertures lors d'entretien saisonnier afin de prévenir les dommages causés par l'infiltration d'eau.

À CORRIGER : Dégagement inadéquat observé sous le seuil de porte. Ceci augmente les risques d'infiltration d'eau et de détérioration de la structure. Il devrait y avoir un dégagement d'au moins 3 pouces sous le seuil de porte. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et d'éviter des problèmes futurs.



1250. Électricité

DANGER : Prise sans dispositif de détection de fuites à la terre (DDFT) observée. Les prises situées près des sources d'eau ou exposées aux intempéries doivent être protégées par un dispositif DDFT (telles que les prises extérieures, salle de bain, puisard, etc.). Par mesure de sécurité, nous recommandons de corriger ceci par un électricien licencié. Veuillez noter que les prises semblaient être reliées à un disjoncteur DDFT. Cependant, celui-ci était en position fermé au moment de l'inspection. Pour des raisons de sécurité, nous n'activons pas de disjoncteur lors de l'inspection.



Clic Inspections

DANGER : Prise de courant localisée trop près du sol/d'une plate-forme permanente. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger cette situation.



DANGER : Raccordement électrique inadéquat/dangereux/artisanal. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'apporter les correctifs requis.



Clic Inspections

1255. Plomberie

À CORRIGER : Robinet endommagé, mal fixé et/ou qui fuit. Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin d'évaluer/corriger la situation afin d'éviter des problèmes futurs.



À CORRIGER : Robinet extérieur antigel avec brise-vide manquant. Le brise-vide est un dispositif de plomberie qui prévient le siphonage d'eau contaminée à l'intérieur du système d'alimentation en eau potable. La valve antigel, quant à elle, assure le drainage de la conduite de plomberie exposé au gel en hiver et prévient contre les fuites causées par le bris des conduites gelées. Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin d'en faire l'installation et d'éviter des problèmes futurs.

**Exemple de brise-vide**

1260. Pente et drainage

L'immeuble construit sur un terrain incliné. La pente vers la fondation est généralement satisfaisante.

Clic Inspections

1265. Drain français

AVERTISSEMENT : Un imperméabilisant ou une membrane d'étanchéité ainsi qu'un système de drainage fonctionnel devrait être présent afin de protéger les fondations des infiltrations d'eau ou d'humidité excessive. La durée de vie utile d'un drain de fondation est limitée (entre 25 et 30 ans en moyenne) et dépend d'une série de facteurs impossibles à évaluer lors d'une inspection visuelle (nature du sol, niveau de la nappe d'eau souterraine, etc.). Seul un examen approfondi peut confirmer l'existence et l'état d'un drain français autour d'une propriété. Il est impossible pour un inspecteur de diagnostiquer la qualité du drainage des fondations, ce travail dépasse la portée d'une inspection visuelle. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié spécialisé afin d'évaluer la situation et d'apporter les correctifs requis au besoin.

INFORMATION : Cheminée de nettoyage observée en bordure de la fondation. Les cheminées de nettoyages sont généralement reliées au drain français et permettent d'en faire l'inspection ou le nettoyage sans avoir à procéder à des travaux d'excavation. Assurez-vous de garder les conduits dégagés et accessibles en tout temps.



1275. Commentaire

AVERTISSEMENT : Piscine et accessoires présents. Non vérifiés. Ceci ne fait pas partie de notre inspection tel que mentionné par la norme de pratique de l'AIIICQ. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié spécialisé afin d'en évaluer la condition et d'apporter les correctifs requis au besoin. Nous recommandons également de s'assurer que l'accès à la piscine est bloqué de façon adéquate et sécuritaire afin d'éviter tout incident ou même la noyade de jeunes enfants. Nous recommandons de vérifier la réglementation auprès de la municipalité afin de vous y conformer et d'apporter les correctifs requis au besoin.

AVERTISSEMENT : Bâtiment et/ou structure présent (garage détaché, cabanon, quai, fontaine, gazébo, clôture, etc.). Non vérifié. Ceci ne fait pas partie de notre inspection tel que mentionné par la norme de pratique de l'AIIICQ.

À CORRIGER : Ouverture non scellée. Les orifices peuvent favoriser l'infiltration d'eau et l'entrée d'insectes/rongeurs indésirables au sous-sol. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.

Clic Inspections

À CORRIGER : Registre de ventilation endommagé. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin de réparer/remplacer, d'éviter l'introduction de vermines ou d'insectes, de prévenir les infiltrations d'eau et assurer un fonctionnement efficace du système.



AVERTISSEMENT : Arbre à proximité du bâtiment. La végétation doit être maintenue loin du bâtiment afin d'éviter les dommages causés par les branches et les racines. Les branches peuvent frotter sur le bâtiment et la toiture et les endommager. En poussant, les racines peuvent aspirer l'humidité du sol et ainsi modifier sa qualité portante aux abords de la fondation (en asséchant le sol et l'argile) ou créer pressions latérales qui pourraient endommager la fondation ou occasionner l'apparition de fissures. Ils peuvent aussi endommager ou bloquer les conduits (drain français, égout, etc.). Nous recommandons d'entretenir régulièrement les arbres et arbustes présents et de faire émonder ou abattre selon l'évolution. Nous recommandons aussi de consulter un entrepreneur licencié spécialisé afin d'évaluer/corriger la situation au besoin.

Clic Inspections**PORCHE ET BALCON #1**

Notre évaluation du porche/balcon consiste à déterminer si des parties sont manquantes et/ou détériorées. Certaines parties de la structure ne sont pas visibles et ne peuvent donc être inspectées visuellement.

Étape	Composante	Commentaires
1300.	Emplacement	Le porche/balcon est situé au rez-de-chaussée, à l'avant-centre.
1305.	Toiture / Plafond	Aucun.
1315.	Pont / Dalle	Le pont/la dalle est en béton.

À CORRIGER : Solin et/ou scellant inadéquat/absent entre le balcon et le mur du bâtiment. L'accumulation d'eau à cet endroit peut favoriser la détérioration prématurée du balcon et l'infiltration d'eau à l'intérieur de la structure du bâtiment. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



1320.	Marche	Satisfaisant. Les marches sont en béton.
1325.	Rampe et balustrade	Aucun.
1330.	Commentaire	<u>À CORRIGER :</u> Une pièce (chambre froide ou autre) est située sous le balcon de béton. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié spécialisé afin de s'assurer que le béton est imperméabilisé adéquatement pour éviter des problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau dans cette pièce.

Clic Inspections**PORCHE ET BALCON #2**

Étape	Composante	Commentaires
1300.2.	Emplacement	Le porche/balcon est situé au rez-de-chaussée, à l'arrière centre.
1305.2.	Toiture / Plafond	Aucun.
1315.2.	Pont / Dalle	Le pont/la dalle est en bois.

À CORRIGER : Contact bois/sol. Le bois devrait être dégagé et des assises adéquates devraient être installées, s'il y a lieu, afin d'éviter la détérioration accélérée par l'eau, humidité et les insectes. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et prévenir ce genre de situation.

À CORRIGER : Composant détérioré, mal fixé et/ou endommagé. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin de réparer/remplacer et de rétablir l'intégrité de la structure.



1320.2.	Marche	Les marches sont en bois.
---------	--------	---------------------------

À CORRIGER : Contact bois/sol. Le bois devrait être dégagé et des assises adéquates devraient être installées, s'il y a lieu, afin d'éviter la détérioration accélérée par l'eau, humidité et les insectes. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et prévenir ce genre de situation.

Clic Inspections

- 1325.2. Rampe et balustrade **DANGER** : Garde-corps inadéquat/manquant. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et prévenir les risques de chute et de blessures. Nous recommandons également de vérifier auprès de votre compagnie d'assurance afin de connaître leur réglementation à ce sujet et de s'y conformer.



- 1330.2. Commentaire **LIMITATION** : Il nous a été impossible d'inspecter adéquatement le dessous du porche/balcon, car cet endroit était inaccessible en raison de la présence d'objets/d'entreposage, de végétation, de sa proximité avec le sol et/ou d'un enclos (treillis ou autre). Notre inspection est par conséquent limitée.

Clic Inspections**STRUCTURE ET SOUS-SOL FINI**

Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Nous vérifions s'il y a présence de fissures, cambrure, cernes d'eau, efflorescence, déformation ou autre dommage important. Toutes modifications ou réparations à la structure doivent être faites par un entrepreneur licencié spécialisé.

L'infiltration d'eau et d'humidité est un problème fréquent dans les sous-sols, conséquence d'une gestion inadéquate de l'eau à la surface du sol. Habituellement des modifications de drainage ou de nivelage peuvent supprimer la plupart des causes. L'examen du sous-sol ne peut pas toujours détecter la possibilité d'infiltration d'eau passée ou future. Des pluies fortes ou la fonte des neiges peuvent occasionnellement causer une infiltration d'eau et l'humidité peut favoriser la décomposition du bois ou l'apparition de moisissures. Les sous-sols devraient donc être suffisamment aérés en tout temps.

Étape	Composante	Commentaires
1600.	Fondation intérieure	La fondation est en béton coulé. Voir également commentaire # 1225. <u>LIMITATION</u> : Non visualisé en raison de la présence d'un revêtement de finition.
1605.	Dalle de plancher	Le bâtiment comporte une dalle de béton coulé au sol. <u>LIMITATION</u> : Inspection limitée en raison de la présence d'un revêtement de finition et/ou de la présence d'objets. <u>EXPERTISE</u> : Fissure, bombement et/ou signe d'affaissement observés à la dalle de sol. Possiblement causées par des pressions hydrostatiques, l'installation inadéquate du remblai ou des matériaux de remplissage inadéquats (pyrite ou autre). Seule une analyse exhaustive peut déterminer le potentiel gonflant et l'installation adéquate d'un remblai. Nous recommandons donc de consulter un entrepreneur licencié spécialisé avant l'acceptation de la clause d'inspection de votre offre d'achat, afin d'évaluer/corriger la situation.



Clic Inspections

1610. Toiture La structure du toit est faite de fermes de toit préfabriquées. Le support de toit est quant à lui fait de contreplaqué.

LIMITATION : Voir commentaire # 1705.

À CORRIGER : Indices fongiques. Les taches et les cernes résultent généralement d'un phénomène de condensation dans le grenier ou des fuites dans la toiture. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'en trouver la source, de la corriger et de nettoyer, désinfecter ou remplacer les matériaux affectés afin d'éliminer toute trace fongique, et ce, avant l'acceptation de la condition d'inspection de votre offre d'achat.



1615. Plancher et plafond **LIMITATION** : Non visualisé en raison de la présence d'un revêtement de finition.

AVERTISSEMENT : Craquement de plancher observé par endroit. Les craquements de planchers se produisent généralement lorsque le support n'est pas fixé adéquatement lors de sa pose ce qui peut causer un retrait et des espaces entre les supports des planchers et les solives. Cela est affecté avec le temps suite à la flexion et aux déformations résiduelles des composantes de la structure des planchers. Le craquement des planchers ne peut être réduit qu'en ajoutant des fixations (clous, vis, colle, etc.) lors de la réfection des revêtements de plancher.

1620. Poutre **LIMITATION** : Non visualisé en raison de la présence d'un revêtement de finition.

1622. Colonne **LIMITATION** : Non visualisé en raison de la présence d'un revêtement de finition.

1625. Mur porteur **LIMITATION** : Non visualisé en raison de la présence d'un revêtement de finition.

1635. Isolation **LIMITATION** : Non visualisé en raison de la présence d'un revêtement de finition.

1640. Pare-vapeur **LIMITATION** : Non visualisé en raison de la présence d'un revêtement de finition.

1645. Ventilation Ventilation par les fenêtres.

À CORRIGER : Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié spécialisé afin d'ajouter de ventilation supplémentaire, d'améliorer la circulation d'air et de prévenir l'accumulation d'humidité et les risques de dommages/détérioration à la structure.

Clic Inspections

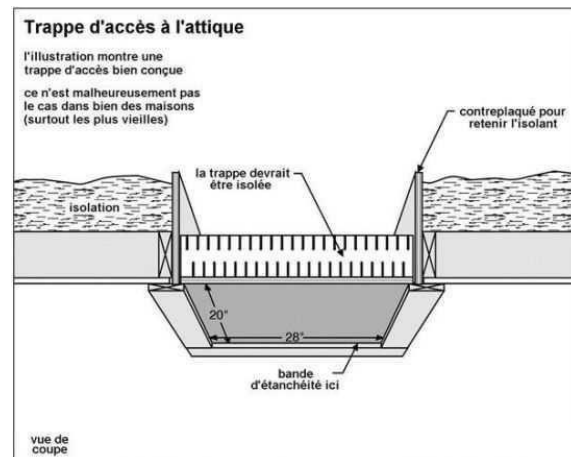
VIDE SOUS TOIT

Le grenier est un des éléments le plus important d'un bâtiment. Il agit comme un tampon entre la couverture du toit et l'espace habitable. Son accès devrait se faire facilement. Il est également impératif d'assurer une circulation d'air adéquate dans le grenier. Nous recommandons de visiter le grenier régulièrement durant les pluies afin de détecter s'il y a infiltration d'eau ainsi que durant les périodes froides afin de vérifier s'il y a présence de condensation (frimas) à certains endroits. La température extérieure et celle du grenier devraient être sensiblement la même. Nos commentaires sont basés sur notre expérience et notre compréhension des méthodes d'isolation et de ventilation d'une résidence.

Étape Composante Commentaires

1700. Trappe d'accès La trappe d'accès du grenier est située à la chambre #1.

À CORRIGER : Trappe d'accès mal isolée et/ou mal conçue. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'installer un joint d'étanchéité de meilleure qualité, d'améliorer le facteur isolant de la trappe et/ou d'augmenter son poids pour que le contact avec le joint soit efficace et éviter les pertes de chaleur/la formation de condensation en période froide.



1705. Observation Nous avons pénétré à l'intérieur du grenier afin de procéder à l'inspection. Là où cela est possible et observable, nous vérifions la condition de la structure, l'isolation, la présence d'un pare-vapeur, la ventilation de la toiture et des soffites et nous recherchons des indices de désordre apparent.

LIMITATION : En raison de l'inaccessibilité de certaines parties de cet entre-toit (partie basse, côté droit), il nous est impossible d'effectuer une inspection complète. Notre inspection du grenier est par conséquent limitée aux éléments qui sont visibles et certains défauts pourraient être présents et ne pas avoir été vus en raison de l'angle d'observation. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin de procéder à une inspection exhaustive, laquelle ne fait pas partie de cette présente inspection, afin d'évaluer la situation et de prévenir des problèmes futurs.

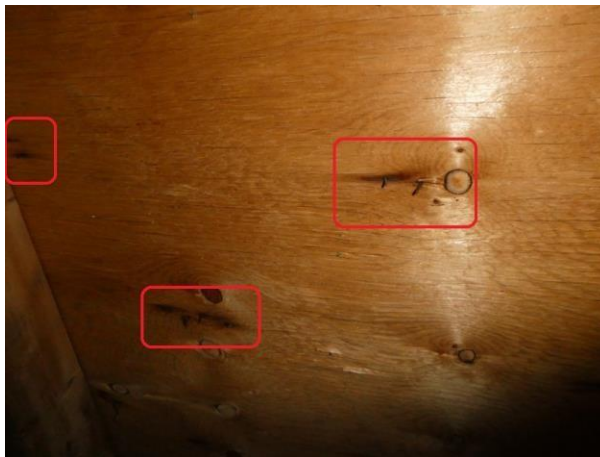
1710. Structure Voir commentaire # 1610.

1715. Isolation L'isolant du grenier est composé de laine soufflée et de laine en matelas d'une épaisseur approximative de 12 pouces ou plus.

LIMITATION : Inspection limitée, voir commentaire # 1705.

Clic Inspections

1720. Pare-vapeur Le pare-vapeur est composé d'une pellicule d'aluminium laminée à une feuille de papier kraft.
- LIMITATION :** Nous avons vérifié la présence d'un pare-vapeur, à l'intérieur du vide sous-toit, en soulevant l'isolant à certains endroits. Nous ne soulevons pas TOUT l'isolant, afin de vérifier l'intégrité de cette composante. Notre inspection s'en trouve donc limitée. Il est possible que le pare-vapeur ne soit pas scellé adéquatement au pourtour de certaines émergences telles que les conduits de ventilations, événements de plomberie, ventilateurs de plafond ou autres.
1725. Ventilation Le grenier est ventilé grâce à un ventilateur vertical de type Maximum. L'entrée d'air se fait par les avant-toits (soffites) et les grilles situées dans les pignons.
- AVERTISSEMENT :** Indices de surchauffe de la toiture avec aérateur vertical. Dans le cadre d'une inspection préachat, il n'est pas possible de déterminer si les signes observés sont récents ou s'ils sont survenus avant l'installation de ventilateur vertical (de type Maximum) présentement en place sur le toit. Nous recommandons de vérifier régulièrement la ventilation du grenier. Pendant la saison hivernale et en été, un comble bien ventilé ne devrait pas comporter une variation de température de plus de quelques degrés Celsius avec l'extérieur. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié spécialisé en ventilation afin d'évaluer la situation et d'apporter les correctifs requis au besoin.



AVERTISSEMENT : Toiture en mansarde. Il peut être difficile de créer une ventilation efficace, ce qui favorise la surchauffe au grenier, la formation de glaçon aux avant-toits et une durée de vie réduite pour le recouvrement de bardeau. En présence de désordre, il pourrait être recommandé d'ajouter un système de soffite à mansarde. Nous recommandons de consulter un spécialiste en ventilation afin d'évaluer/corriger la situation au besoin.



1735. Conduit

À CORRIGER : Conduit mal scellé et/ou mal isolé. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et d'éviter l'accumulation d'humidité/ l'apparition de moisissures.



1740. Électricité

DANGER : Luminaire non sécuritaire dans un endroit restreint. Par mesure de sécurité, nous recommandons de faire installer un luminaire conçu à cet effet (sécuritaire) par un électricien licencié.



Clic Inspections**SYSTÈMES PRINCIPAUX**

Notre examen des systèmes principaux est visuel et fonctionnel. Nous vérifions si les appareils sont en état de fonctionner à l'aide de leurs commandes normales. Lorsque l'alimentation est coupée, celle-ci n'est pas rétablie. Juger de l'efficacité et/ou de la capacité des systèmes représente une évaluation subjective. Nous noterons les équipements qui semblent en mauvaise condition, et dont le rendement, de l'avis de l'inspecteur, semble inférieur à la normale.

Le démantèlement et/ou une expertise détaillée des composantes internes de tout appareil dépassent la portée de notre inspection. Des spécialistes peuvent faire ces vérifications sur demande. Notre inspection est par conséquent limitée.

Étape	Composante	Commentaires
1800.	Chauffage	<p>Système de chauffage au gaz naturel à air pulsé.</p> <p>AVERTISSEMENT : Notre inspection de la fournaise se limite à faire fonctionner l'appareil. Nous n'avons ni les qualifications ni l'équipement technique nécessaire à la vérification de toutes les composantes de ce système. Ceci se fait généralement en démontant l'unité. De plus, nous n'évaluons pas si l'unité de chauffage en place est suffisante et s'il distribue la chaleur de façon uniforme et confortable dans toutes les pièces. Il est également conseillé d'utiliser l'appareil selon les recommandations du fabricant et de procéder à un entretien régulier tel que le nettoyage des filtres et des conduits afin d'obtenir un fonctionnement adéquat et d'en maximiser les performances. Ce type d'inspection dépasse la portée de notre rapport. Nous recommandons de faire évaluer/examiner le système complet par un spécialiste en chauffage afin d'assurer le bon fonctionnement du système et d'apporter les correctifs requis au besoin.</p>
1800a.	Chauffage #2	<p>Le chauffage est de type plinthes électriques/plinthes électriques à convection.</p> <p>AVERTISSEMENT : Lors de l'inspection, l'inspecteur n'évalue pas si les unités de chauffage en place sont suffisantes et si elles distribuent la chaleur de façon uniforme et confortable dans les pièces. Un entrepreneur licencié spécialisé pourra vous assister dans cette évaluation et, aux besoins, apporter les correctifs requis.</p>
1810.	Conduit	<p>Les conduits de ventilation et de distribution de la chaleur sont en acier.</p> <p>AVERTISSEMENT : Examen limité, tel que mentionné au commentaire # 1800. De plus, l'inspecteur ne vérifie pas les éléments et conduits qui sont cachés derrière les revêtements, enfouis, fermés ou hors d'usage. Il n'évalue pas la capacité ni la suffisance des systèmes.</p>
1815.	Contrôle de la température	<p>Le thermostat électrique du système central est situé au rez-de-chaussée.</p>
1815a.	Contrôle de la température #2	<p>Thermostat mécanique et électrique situé dans chacune des pièces comportant une plinthe électrique.</p> <p>INFORMATION : Le client pourrait vouloir consulter un électricien licencié afin de procéder au remplacement des thermostats mécaniques pour des modèles électroniques qui offrent un rendement supérieur et qui peuvent réduire les coûts de chauffage.</p>

Clic Inspections

1820. Climatisation Système de climatisation centrale électrique à air pulsé. L'unité extérieure est localisée au côté gauche du bâtiment.
- AVERTISSEMENT:** Lorsque possible, nous déclenchons l'appareil afin de vérifier le fonctionnement du moteur et du compresseur. L'analyse de la capacité de l'unité excède la portée de cette inspection. Lors de l'inspection visuelle de l'appareil, nous vérifions l'installation du compresseur situé à l'extérieur en observant son aplomb, la proximité avec des extracteurs, le dégagement avec d'autres structures, la présence de rouille, ou d'usure, etc. Les systèmes d'air conditionné et les thermopompes sont vérifiés et opérés aux conditions climatiques présentes durant l'inspection. Il n'y a pas d'inspection en profondeur des composantes du système. Une inspection en profondeur ne peut qu'être faite par un technicien licencié spécialisé en climatisation. Il est toujours recommandé qu'un plan d'assurance pièces et main-d'oeuvre soit maintenu en vigueur pour le nettoyage annuel et le service d'urgence durant l'année puisque plusieurs pièces internes et non visibles ont besoin d'être entretenues et vérifiées régulièrement. Nous conseillons de vous munir d'un contrat d'entretien pour ce système. Nous recommandons de contacter un technicien licencié spécialiste, afin d'évaluer précisément le bon fonctionnement de l'appareil (à l'aide d'instruments de mesure) et d'apporter les correctifs requis au besoin.
1825. Plomberie générale **AVERTISSEMENT:** Lors de l'inspection, les robinets et appareils de plomberie sont mis en opération afin d'en vérifier le bon fonctionnement. Certaines conditions peuvent cependant ne pas être décelables par la simple mise en marche ou peuvent se manifester qu'occasionnellement ou après un certain délai.
- Dans le cadre de son inspection, l'inspecteur ne vérifie pas les éléments de plomberie ou les systèmes qui sont cachés derrière les revêtements, enfouis, fermés, hors d'usage, les bains à remous, spas, saunas, système de traitement de l'eau, système d'irrigation et autres appareils similaires, les fuites possibles des bains ou des douches, la qualité de l'eau, la pression, la capacité du système ou la présence de produits toxiques tel que le plomb.
- Il ne manipule pas les valves, la valve d'entrée d'eau principale, les robinets d'urgence des appareils ménagers, de la toilette et ceux sous les éviers et les lavabos afin de prévenir les risques de bris ou de fuite qui pourraient être occasionnés par ces opérations.
- De plus, la réglementation régissant les normes d'installation des systèmes de plomberie évolue constamment afin d'augmenter la sécurité des usagers. Nous recommandons de consulter un plombier licencié à ce sujet.
- L'inspection du système de plomberie est par conséquent limitée.
1827. Plomberie: Valve principale L'entrée d'eau en cuivre est située au garage. La valve principale est de type «à poignée» en laiton.
- INFORMATION:** Nous avons noté la présence d'un compteur d'eau.
- AVERTISSEMENT:** Considérant le type de valve d'arrêt principale, et par mesure de précaution, le remplacement par une valve de nouvelle génération pourrait être recommandé. Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin d'évaluer/corriger la situation.

Clic Inspections

1829. Plomberie: Distribution Les conduits de distribution d'eau visible sont en cuivre.
1831. Plomberie: Évacuation Les conduits d'évacuation visible sont en ABS (Acrylonitrile Butadiène Styrène).
- AVERTISSEMENT :** Colonne de chute/regard de nettoyage non visualisée. Nous recommandons d'en vérifier la présence et d'en libérer l'accès ou le cas échéant, d'en faire l'installation par un plombier licencié afin de pouvoir procéder au nettoyage et au déblocage de la conduite au besoin.
1832. Plomberie: Drain de plancher Aucun drain de plancher ne fut visualisé. Nous avons cependant noté la présence d'un puisard. Voir commentaire # 1835.
1833. Plomberie: Clapet anti-refoulement **AVERTISSEMENT :** Dispositif anti-refoulement non visualisé. Le clapet antiretour permet le passage des eaux usées vers la ville, mais empêche celles-ci de revenir dans le bâtiment advenant la remontée de l'eau dans les égouts. Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin d'en confirmer la présence ou d'en faire l'installation advenant qu'il soit effectivement absent.
1835. Plomberie: Puisard et pompe submersible (Garage) Le bâtiment possède un bassin de captation équipé d'une pompe submersible électrique.
- INFORMATION :** La pompe a été mise en marche par l'entremise de son flotteur afin d'en assurer le fonctionnement.
- À CORRIGER :** Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin de procéder à l'installation d'un système de pompe auxiliaire (à pile ou autre) afin d'éviter des dommages par l'eau en cas de défectuosité du système principale ou de panne électrique.
- À CORRIGER :** Clapet antiretour manquant sur le conduit d'évacuation. Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin d'en faire l'installation et éviter le reflux de la colonne d'eau dans le bassin lorsque la pompe s'arrête, ce qui peut occasionner le démarrage plus fréquent de la pompe.

Clic Inspections

- 1835a. Plomberie: Le bâtiment possède un bassin de captation équipé d'une pompe submersible électrique.
Puisard et pompe submersible #2 (Chambre froide)
- LIMITATION :** Impossible de vérifier l'état du puisard et de ses composants au moment de l'inspection puisque ceux-ci étaient inaccessibles en raison de la présence de marchandises et/ou d'un couvercle fixé par des vis. Notre inspection s'en trouve donc limitée.



À CORRIGER : Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin de procéder à l'installation d'un système de pompe auxiliaire (à pile ou autre) afin d'éviter des dommages par l'eau en cas de défaillance du système principale ou de panne électrique.

1845. Plomberie: Chauffe-eau au gaz de 50 gallons localisé dans un placard. Il est muni d'une valve d'arrêt sur l'amenée d'eau froide. Le système comporte une soupape de sécurité Température et Pression (TP) qui est munie d'un conduit de décharge adéquat. Selon la plaque signalétique de l'appareil, le chauffe-eau a été manufacturé en 2014.

INFORMATION : En général, la durée de vie d'un réservoir à eau chaude (chauffe-eau) est de 10 à 15 ans, mais selon la qualité de l'alimentation en eau et les habitudes de consommation, il pourrait cesser de fonctionner plus tôt et même fuir. Notez que la plupart des assureurs demandent qu'ils soient remplacés après 10 ans afin d'éviter les dégâts. Assurez-vous de vérifier auprès de votre assureur les conditions qui s'appliquent.

Les fabricants recommandent de surélever le chauffe-eau et de l'isoler de la dalle de béton afin que celui-ci ne soit pas en contact direct avec l'humidité et le froid en provenance de la dalle. Il est aussi recommandé de le vider une fois par année afin d'éviter la création de dépôt ou de contaminants à la base de celui-ci. Pour la sécurité des occupants, il est recommandé d'ajuster le thermostat à un maximum de 135 F/57 C.

AVERTISSEMENT : Bassin de récupération manquant sous le chauffe-eau. Ce bassin pourrait limiter les problèmes en cas de fuite. Nous recommandons d'en faire l'installation et de le raccorder au drain/puisard le plus près (si disponible).

Clic Inspections

1850. Électricité générale **AVERTISSEMENT :** Dans le cadre de son inspection, l'inspecteur ne vérifie pas les éléments électriques, boîtiers et câblages qui sont cachés derrière les revêtements ou enfouis. Il notera les conditions qui, à son avis, sont inférieures à la normale et vérifiera l'intérieur du panneau électrique seulement si l'accès est facile et non dangereux. Seulement un échantillonnage aléatoire des prises et des luminaires accessibles est effectué. Aussi, les systèmes à bas voltage, le câblage téléphonique ou de télévision, les systèmes d'interphone et les systèmes d'alarme, les systèmes de domotiques, les systèmes électriques extérieurs (piscines/spa, lampadaires, cabanons, etc.) ne sont pas vérifiés. L'inspection du système électrique est par conséquent limitée.
- Veillez également noter que notre inspection du panneau de distribution consiste principalement à vérifier la présence de branchement douteux, la présence de dommages, d'infiltrations ou toutes autres déficiences évidentes. Seul un électricien licencié peut attester de la conformité complète d'une installation électrique.
- De plus, la réglementation régissant les normes d'installation des systèmes électriques évolue constamment afin d'augmenter la sécurité des usagers. Par exemple, de nouvelles normes concernant l'installation de prises de type inviolable (2010), DDFT et de disjoncteurs anti-arcs (2004 et 2019) ainsi que de borne de recharge pour voiture électrique (2019) sont maintenant en vigueur. Nous recommandons de consulter un maître électricien à ce sujet.
1853. Électricité: Branchement et compteur L'alimentation principale du bâtiment est de type souterrain et s'effectue par l'entremise d'un mat localisé sur la façade droite.
1856. Électricité: Mise à la terre Le branchement de mise à la terre a été observé sur la conduite d'entrée d'eau principale et est constituée d'un câble de cuivre fixée à la conduite d'eau.
1859. Électricité: Panneau de distribution L'entrée principale est de 200 ampères et le type de filage de la ligne de distribution (câblage d'entrée) principale n'a pu être déterminé.
- Le panneau électrique est situé au garage et il est muni d'un interrupteur principal. Il est d'une capacité de 200 ampères à 120/240 volts. Il dispose de 4 espaces pour ajout futur. La protection des circuits de dérivation se fait par disjoncteurs et nous n'avons pas noté la présence de disjoncteur anti-arc à l'intérieur du panneau.
- DANGER :** Vis inadéquate (pointue). Le couvercle du panneau doit être fixé adéquatement avec les vis spécialement prévues à cette fin. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger la situation.
- DANGER :** Doublement de circuit. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger la situation et d'éviter des risques d'électrocution ou d'incendie. Photo 27



1862. Électricité:
Câblage Le câblage électrique visible du bâtiment est en cuivre.
Voir également commentaire à l'étape électricité dans chacune des sections.
1865. Échangeur
d'air **AVERTISSEMENT** : Aucun échangeur d'air présent. Bien que celui-ci n'était généralement pas requis au moment de la construction, le client pourrait vouloir en faire l'installation. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié spécialisé afin d'évaluer/corriger la situation au besoin.
1870. Foyer Foyer au gaz présent.
- AVERTISSEMENT** : Notez que notre inspection ne couvre pas les appareils de chauffage d'appoint, les cheminées et les conduits de fumée, tel que stipulé dans la Norme de pratique régissant l'inspection. Nous ne vérifions pas le dégagement de la cheminée ou de l'appareil avec les matières combustibles tels que l'isolation, le bois de la structure ou toute autre matière qui pourrait s'enflammer, lorsqu'exposé à la chaleur dégagée. Les commentaires faits sur l'installation ne visent qu'à vous guider sur les points à faire vérifier par un membre de l'APC (Association des Professionnels en Chauffage) ou du service des incendies de votre municipalité. Il est de votre responsabilité, de vous assurer auprès d'un expert, de la sécurité d'utilisation et de la conformité de l'appareil. Nous recommandons de contacter un spécialiste en appareils de chauffage afin de vérifier et confirmer la condition et la conformité du système et de ses composantes (cheminée, conduit de fumée, étanchéité de l'appareil, etc.), et ce, avant l'acceptation de la condition d'inspection de votre offre d'achat. Pour plus d'information ou pour trouver un professionnel, consultez le site de l'association des professionnels du chauffage:
<https://www.poelesfoyers.ca/>

Clic Inspections

1875. Détecteur Avertisseur de fumée / monoxyde de carbone observé au moment de l'inspection.

AVERTISSEMENT : Par mesure de sécurité, il est recommandé d'avoir au moins un détecteur de fumée fonctionnel par étage et d'en vérifier le fonctionnement et l'état de la pile régulièrement afin d'être avisé en cas d'incendie. Nous recommandons de changer la pile une fois par année, lors du changement d'heure et de remplacer l'appareil aux 10 ans. Selon les nouvelles réglementations obtenues par la corporation des maîtres électriciens du Québec, un avertisseur de fumée doit être installé dans chaque pièce où l'on dort (un par chambre) ainsi qu'un par étage dans les corridors, incluant le sous-sol. Les changements apportés à la nouvelle édition du Code de la Construction du Québec, Chapitre 1 sont maintenant en vigueur. Pour voir toutes les recommandations, visitez : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/avertisseur-fumee.html>

AVERTISSEMENT : Il est recommandé, par mesure de sécurité, d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel dans la maison afin que les occupants soient avertis de la présence de gaz toxiques qui peuvent provenir, entre autres, du système de chauffage, du foyer, de l'atelier de travail ou même du garage. Cette mesure de sécurité additionnelle ne doit, en aucune circonstance, remplacer la vérification annuelle de vos appareils par un entrepreneur qualifié. Il est également recommandé de vérifier périodiquement le bon fonctionnement du détecteur de monoxyde de carbone et l'état de la pile. Nous recommandons de changer la pile une fois par année, lors du changement d'heure. Nous recommandons également de remplacer l'appareil aux 10 ans.

ENTRÉE

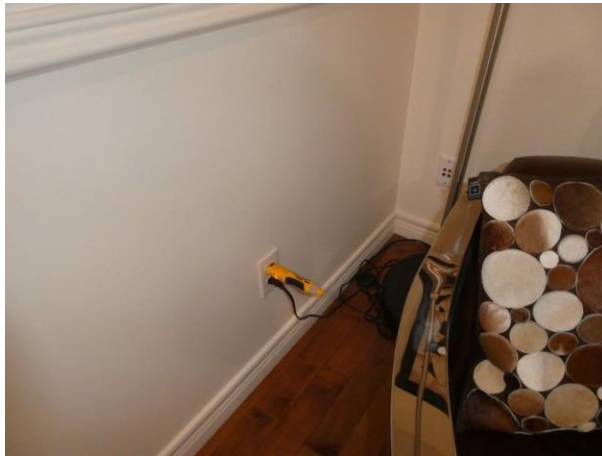
Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. Les considérations esthétiques et les défauts mineurs tels qu'une moustiquaire tordue ou un thermos descellé peuvent ne pas être pris en considération. Nous vous suggérons de révérifier ces items si cela vous inquiète. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Toutes les zones accessibles sont notées dans le rapport.

Étape	Composante	Commentaires
1900.	Emplacement	La pièce est située au rez-de-chaussée, à l'avant-centre.
1905.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de céramique.
1910.	Mur	Satisfaisant.
1915.	Plafond	Satisfaisant.
1920.	Porte	Satisfaisant.
1925.	Porte extérieure	Satisfaisant. La porte extérieur est en acier.
1930.	Fenêtre	Aucun.
1935.	Électricité	Satisfaisant.
1945.	Placard / Rangement	LIMITATION : Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.

Clic Inspections**SALON #1**

Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. Les considérations esthétiques et les défauts mineurs tels qu'une moustiquaire tordue ou un thermos descellé peuvent ne pas être pris en considération. Nous vous suggérons de révérier ces items si cela vous inquiète. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Toutes les zones accessibles sont notées dans le rapport.

Étape	Composante	Commentaires
2000.	Emplacement	La pièce est située au rez-de-chaussée, à l'arrière droit.
2005.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de bois franc/bois d'ingénierie.
2010.	Mur	Satisfaisant.
2015.	Plafond	Satisfaisant.
2020.	Porte	Aucun.
2025.	Porte extérieure	Satisfaisant. La porte-fenêtre (patio) est en PVC.
2030.	Fenêtre	Aucun.
2035.	Électricité	<u>DANGER</u> : Prise avec polarités inversées. Le respect de la polarité sur les prises de courant assure que la tension électrique soit bel et bien coupée lorsque l'interrupteur de l'appareil qui y est branché est fermé. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger cette situation.



2045.	Placard / Rangement	Aucun.
-------	---------------------	--------

Clic Inspections**SALON #2 ET SALLE À MANGER**

Étape	Composante	Commentaires
2000.2.	Emplacement	La pièce est située au rez-de-chaussée, au côté gauche.
2005.2.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de bois franc/bois d'ingénierie.
2010.2.	Mur	Satisfaisant.
2015.2.	Plafond	Satisfaisant.
2020.2.	Porte	Aucun.
2030.2.	Fenêtre	Fenêtre en aluminium thermos fixe et à battant. <u>À CORRIGER</u> : Intercalaire jaunâtre. Quoiqu'aucune condensation ne fut observée entre les vitres thermiques au moment de l'inspection, ceci indique généralement que le scellage des vitres est rompu. Éventuellement, ceci réduira la visibilité ainsi que le facteur isolant et le remplacement sera à prévoir.
2035.2.	Électricité	Satisfaisant.
2045.2.	Placard / Rangement	Satisfaisant.

SALON #3

Étape	Composante	Commentaires
2000.3.	Emplacement	La pièce est située au rez-de-chaussée, à l'avant droit.
2005.3.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de bois franc/bois d'ingénierie.
2010.3.	Mur	Satisfaisant.
2015.3.	Plafond	Satisfaisant.
2020.3.	Porte	Aucun.
2030.3.	Fenêtre	Fenêtre en aluminium thermos fixe et à battant. <u>À CORRIGER</u> : Intercalaire jaunâtre. Quoiqu'aucune condensation ne fut observée entre les vitres thermiques au moment de l'inspection, ceci indique généralement que le scellage des vitres est rompu. Éventuellement, ceci réduira la visibilité ainsi que le facteur isolant et le remplacement sera à prévoir.
2035.3.	Électricité	Satisfaisant.
2045.3.	Placard / Rangement	Aucun.

Clic Inspections**CUISINE #1 (REZ-DE-CHAUSSÉE)**

Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. Les considérations esthétiques et les défauts mineurs tels qu'une moustiquaire tordue ou un thermos descellé peuvent ne pas être pris en considération. Nous vous suggérons de revérifier ces items si cela vous inquiète. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Toutes les zones accessibles sont notées dans le rapport. Les appareils de plomberies ont été inspectés tels que décrits au commentaire # 1825. Les appareils et électroménagers ne sont pas inspectés.

Étape	Composante	Commentaires
2100.	Plancher	Le revêtement de sol est composé de céramique. À CORRIGER : Endommagé par endroit. Nous recommandons l'exécution de travaux de corrections afin d'obtenir une finition adéquate et uniforme. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



2105.	Mur	Satisfaisant.
2110.	Plafond	Satisfaisant.
2115.	Porte	Aucun.
2120.	Porte extérieure	Satisfaisant. La porte-fenêtre (patio) est en PVC.
2125.	Fenêtre	Satisfaisant. Fenêtre en aluminium thermos fixe et à battant.
2130.	Électricité	DANGER : Prise sans dispositif de détection de fuites à la terre (DDFT) observée. Les prises situées près des sources d'eau ou exposées aux intempéries doivent être protégées par un dispositif DDFT (telles que les prises extérieures, salle de bain, puisard, etc.). Par mesure de sécurité, nous recommandons de corriger ceci par un électricien licencié.



Clic Inspections

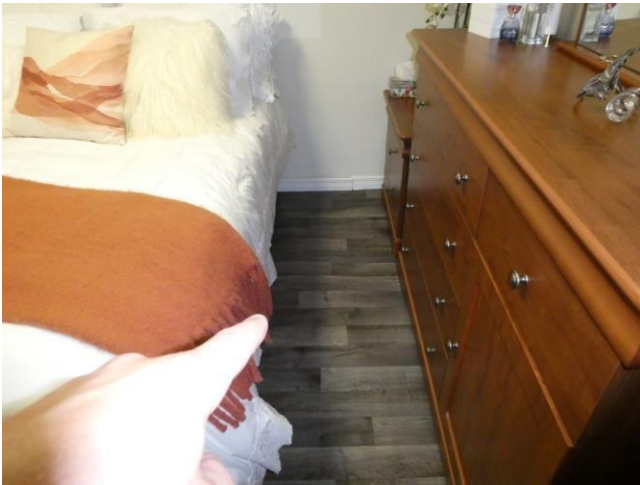
DANGER : Fil électrique à découvert. Toutes installations de câblage devraient être ordonnées, fixées à la structure et pourvues d'une protection mécanique ou être caché dans l'enveloppe du bâtiment. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



- | | | |
|-------|------------------------|---|
| 2135. | Ventilateur /
Hotte | <p>Le ventilateur d'extraction de la cuisine est de type « Jenn-air » et est intégré à même la cuisinière.</p> <p><u>INFORMATION</u> : La hotte de cuisine fait partie intégrante de la ventilation du bâtiment. Bien installée, elle limitera les accumulations de graisses et d'humidité excessives provenant de la cuisson. Le nettoyage des filtres est essentiel au bon fonctionnement de l'appareil. Aussi, si un appareil à combustion est en cours d'utilisation, le fonctionnement d'une hotte de cuisinière puissante pourrait provoquer une dépressurisation et des refoulements des gaz de combustion. Afin d'éviter cette situation, il est recommandé d'ouvrir une fenêtre pendant la combustion.</p> <p><u>LIMITATION</u> : Il nous est impossible d'inspecter les composantes inaccessibles du conduit d'extraction du ventilateur de la cuisinière. Par conséquent, nous ne pouvons pas confirmer si celui-ci est isolé, s'il est étanche ou s'il comporte des anomalies. Notre inspection est donc limitée.</p> |
| 2140. | Lavabo /
Évier | Satisfaisant. |
| 2145. | Comptoir et
armoire | <u>LIMITATION</u> : Lors de l'inspection, certains tiroirs et portes d'armoires sont mis en opération afin d'en vérifier le bon fonctionnement. Nous ne vérifions pas toutes les portes et armoires. Notre inspection est par conséquent limitée. |
| 2165. | Placard /
Rangement | <u>LIMITATION</u> : Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels. |

Clic Inspections**CUISINE #2 ET AIRE OUVERT (SOUS-SOL)**

Étape	Composante	Commentaires
2100.2.	Plancher	Le revêtement de sol est composé de vinyle. À CORRIGER : Installation artisanale du revêtement (ondulation). Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin de corriger et d'éviter des problèmes futurs/une détérioration prématurée du revêtement. EXPERTISE : Bosse/bombement perceptible. Nous recommandons de procéder à une inspection afin d'en déterminer la cause. Voir également commentaire # 1605.



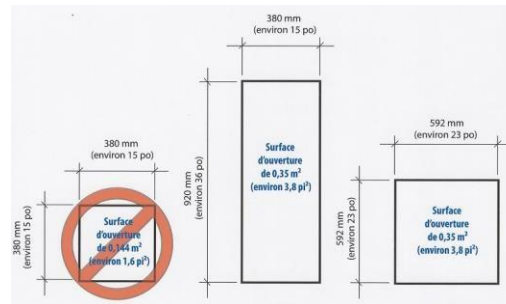
2105.2.	Mur	Satisfaisant.
2110.2.	Plafond	Satisfaisant.
2115.2.	Porte	À CORRIGER : Le fonctionnement de la porte est difficile/porte mal équerrée. Nous recommandons l'exécution de travaux d'ajustement. À CORRIGER : Vitrage endommagé. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin de réparer/remplacer la vitre.



Clic Inspections

2125.2. Fenêtre Fenêtre en PVC thermos à battant.

DANGER : Fenêtre trop petite et/ou difficile d'accès pour qu'une personne puisse s'en servir comme sortie de secours en cas d'urgence. Pour des raisons de sécurité, les fenêtres des pièces qui ont une fonction de chambre à coucher doivent permettre une évacuation facile et rapide en cas de situation d'urgence telle qu'un incendie. Nous recommandons de consulter la municipalité afin de connaître la réglementation à ce sujet et de s'y conformer. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'apporter les correctifs requis au besoin.



2130.2. Électricité

DANGER : Prise sans dispositif de détection de fuites à la terre (DDFT) observée. Les prises situées près des sources d'eau ou exposées aux intempéries doivent être protégées par un dispositif DDFT (telles que les prises extérieures, salle de bain, puisard, etc.). Par mesure de sécurité, nous recommandons de corriger ceci par un électricien licencié.



DANGER : Prise observée dans l'armoire. Cette façon de faire n'est généralement pas recommandée. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger la situation.

Clic Inspections

DANGER : Fil électrique à découvert. Toutes installations de câblage devraient être ordonnées, fixées à la structure et pourvues d'une protection mécanique ou être caché dans l'enveloppe du bâtiment. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



2135.2.

Ventilateur /
Hotte

Le ventilateur d'extraction de la cuisine est de type convertible et est situé sous les armoires au-dessus de la cuisinière.

INFORMATION : La hotte de cuisine fait partie intégrante de la ventilation du bâtiment. Bien installée, elle limitera les accumulations de graisses et d'humidité excessives provenant de la cuisson. Le nettoyage des filtres est essentiel au bon fonctionnement de l'appareil. Aussi, si un appareil à combustion est en cours d'utilisation, le fonctionnement d'une hotte de cuisinière puissante pourrait provoquer une dépressurisation et des refoulements des gaz de combustion. Afin d'éviter cette situation, il est recommandé d'ouvrir une fenêtre pendant la combustion.

LIMITATION : Il nous est impossible d'inspecter les composantes inaccessibles du conduit d'extraction du ventilateur de la cuisinière. Par conséquent, nous ne pouvons pas confirmer si celui-ci est isolé, s'il est étanche ou s'il comporte des anomalies. Notre inspection est donc limitée.

Clic Inspections

À CORRIGER : Plaquette antiretour manquante. Nous en recommandons l'installation afin d'optimiser les performances de l'appareil.

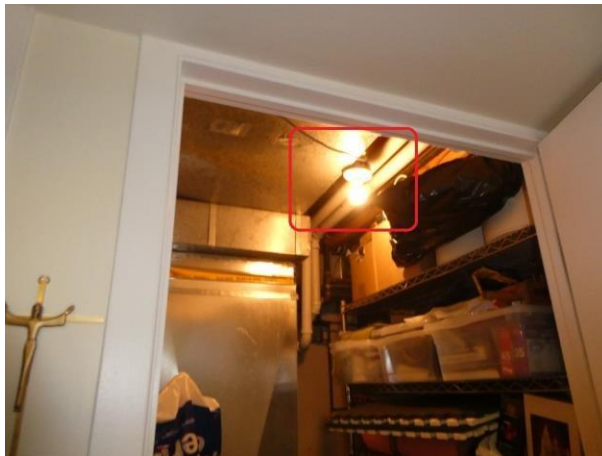


2140.2. Lavabo /
Évier Satisfaisant.

2145.2. Comptoir et
armoire **LIMITATION :** Lors de l'inspection, certains tiroirs et portes d'armoires sont mis en opération afin d'en vérifier le bon fonctionnement. Nous ne vérifions pas toutes les portes et armoires. Notre inspection est par conséquent limitée.

2165.2. Placard /
Rangement **LIMITATION :** Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.

DANGER : Luminaire non sécuritaire dans un endroit restreint. Par mesure de sécurité, nous recommandons de faire installer un luminaire conçu à cet effet (sécuritaire) par un électricien licencié.



Clic Inspections**SALLE D'EAU REZ-DE-CHAUSSÉE**

Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. Les considérations esthétiques et les défauts mineurs tels qu'une moustiquaire tordue ou un thermos descellé peuvent ne pas être pris en considération. Nous vous suggérons de vérifier ces items si cela vous inquiète. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Toutes les zones accessibles sont notées dans le rapport. Les appareils de plomberies ont été inspectés tels que décrits au commentaire # 1825.

Étape	Composante	Commentaires
2505.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de céramique.
2510.	Mur	Satisfaisant.
2515.	Plafond	Satisfaisant.
2520.	Porte	Satisfaisant.
2525.	Fenêtre	Aucun.
2530.	Électricité	Satisfaisant.
2535.	Ventilateur	Nous avons observé la présence d'un ventilateur de type encastré, standard. LIMITATION : Il nous est impossible d'inspecter les composantes inaccessibles du conduit d'extraction du ventilateur. Par conséquent, nous ne pouvons pas confirmer si celui-ci est isolé, s'il est étanche ou s'il comporte des anomalies. Notre inspection est donc limitée.
2540.	Lavabo / Évier	Satisfaisant.
2545.	Toilette	Satisfaisant.
2550.	Comptoir et armoire	Satisfaisant.
2555.	Placard / Rangement	Aucun.

SALLE D'EAU SOUS-SOL

Étape	Composante	Commentaires
2505.2.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de vinyle.
2510.2.	Mur	Satisfaisant.
2515.2.	Plafond	Satisfaisant.
2520.2.	Porte	Satisfaisant.
2525.2.	Fenêtre	Aucun.
2530.2.	Électricité	Satisfaisant.
2535.2.	Ventilateur	Nous avons observé la présence d'un ventilateur de type encastré, standard. LIMITATION : Il nous est impossible d'inspecter les composantes inaccessibles du conduit d'extraction du ventilateur. Par conséquent, nous ne pouvons pas confirmer si celui-ci est isolé, s'il est étanche ou s'il comporte des anomalies. Notre inspection est donc limitée.
2540.2.	Lavabo / Évier	Satisfaisant.
2545.2.	Toilette	Satisfaisant.
2550.2.	Comptoir et armoire	Satisfaisant.
2555.2.	Placard / Rangement	Aucun.

Clic Inspections**SALLE DE BAIN #1**

Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. Les considérations esthétiques et les défauts mineurs tels qu'une moustiquaire tordue ou un thermos descellé peuvent ne pas être pris en considération. Nous vous suggérons de révéifier ces items si cela vous inquiète. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Toutes les zones accessibles sont notées dans le rapport. Les appareils de plomberies ont été inspectés tels que décrits au commentaire # 1825.

Étape	Composante	Commentaires
2600.	Emplacement	La pièce est située à l'arrière centre (à la chambre #1).
2605.	Plancher	Le revêtement de sol est composé de bois franc/d'ingénierie. <u>À CORRIGER :</u> Revêtement inadéquat/non imperméable. Ce type de revêtement n'est pas conçu pour être installé dans les endroits humides. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et de remplacer tous les matériaux qui auraient pu être endommagés par l'eau/l'humidité afin d'éviter des problèmes de moisissures.
2610.	Mur	Satisfaisant.
2615.	Plafond	Satisfaisant.
2620.	Porte	<u>À CORRIGER :</u> Porte manquante. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'en faire l'installation au besoin.
2625.	Fenêtre	Fenêtre en aluminium thermos fixe et à battant. <u>À CORRIGER :</u> Intercalaire jaunâtre. Quoiqu'aucune condensation ne fut observée entre les vitres thermiques au moment de l'inspection, ceci indique généralement que le scellage des vitres est rompu. Éventuellement, ceci réduira la visibilité ainsi que le facteur isolant et le remplacement sera à prévoir.
2630.	Électricité	Satisfaisant.
2635.	Ventilateur	<u>À CORRIGER :</u> Aucun ventilateur de plafond. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'en faire l'installation pour éviter l'excès d'humidité, l'apparition d'odeurs, de cernes et/ou de moisissures.
2640.	Baignoire	Satisfaisant.
2645.	Douche	<u>ENTRETIEN :</u> Nous recommandons de vérifier régulièrement et de maintenir en bon état les joints de scellement au pourtour de la douche et de sa robinetterie. Le défaut de maintenir un joint étanche peut provoquer une détérioration et des dommages suite à l'infiltration d'eau ou d'humidité, laquelle condition n'est pas toujours visible au moment de l'inspection.

Clic Inspections

À CORRIGER : Les parois de la douche ne sont pas imperméables. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et de prévenir des problèmes futurs.



2655. Lavabo

À CORRIGER : Siphon en S sous l'évier. Le siphon permet de maintenir une garde d'eau dans la conduite afin de bloquer le passage des odeurs et des gaz nocifs provenant des égouts. Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin d'évaluer/corriger la situation et d'éviter des problèmes futurs.



2660. Toilette

À CORRIGER : Toilette mal fixée observée. Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin de solidifier la toilette, de vérifier l'intégrité du joint d'étanchéité (rondelle de cire) et de la structure du plancher au pourtour de la toilette.

2665. Comptoir et armoire

Satisfaisant.

2680. Placard / Rangement

Aucun.

Clic Inspections**SALLE DE BAIN #2**

Étape	Composante	Commentaires
2600.2.	Emplacement	La pièce est située au 2e étage, à l'avant-centre.
2605.2.	Plancher	Le revêtement de sol est composé de bois franc/d'ingénierie. <u>À CORRIGER</u> : Revêtement inadéquat/non imperméable. Ce type de revêtement n'est pas conçu pour être installé dans les endroits humides. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation et de remplacer tous les matériaux qui auraient pu être endommagés par l'eau/l'humidité afin d'éviter des problèmes de moisissures.
2610.2.	Mur	Satisfaisant.
2615.2.	Plafond	Satisfaisant.
2620.2.	Porte	Satisfaisant.
2625.2.	Fenêtre	Fenêtre en aluminium thermos fixe et à battant. <u>À CORRIGER</u> : Intercalaire jaunâtre. Quoiqu'aucune condensation ne fut observée entre les vitres thermiques au moment de l'inspection, ceci indique généralement que le scellage des vitres est rompu. Éventuellement, ceci réduira la visibilité ainsi que le facteur isolant et le remplacement sera à prévoir.
2630.2.	Électricité	<u>DANGER</u> : Luminaire/interrupteur installé près d'une source d'eau. Un luminaire exposé aux éclaboussures doit être approuvé pour de tels emplacements et être fixé de façon à ne pas permettre à l'eau de pénétrer le boîtier. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger la situation.




Clic Inspections

- 2635.2. Ventilateur Nous avons observé la présence d'un ventilateur de type encastré, standard.
- LIMITATION** : Il nous est impossible d'inspecter les composantes inaccessibles du conduit d'extraction du ventilateur. Par conséquent, nous ne pouvons pas confirmer si celui-ci est isolé, s'il est étanche ou s'il comporte des anomalies. Notre inspection est donc limitée.
- DANGER** : Le ventilateur est situé au-dessus du bain et/ou de la douche. Cet emplacement n'est généralement pas recommandé et peut comporter des risques pour la sécurité des occupants. Nous recommandons de le déplacer ou de protéger le circuit électrique par un dispositif de sécurité (DDFT). Nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger la situation. (Voir photo au commentaire précédent)
- 2650.2. Douche et baignoire combinées
- ENTRETIEN** : Nous recommandons de vérifier régulièrement et de maintenir en bon état les joints de scellement au pourtour de la douche/baignoire et de sa robinetterie. Le défaut de maintenir un joint étanche peut provoquer une détérioration et des dommages suite à l'infiltration d'eau ou d'humidité, laquelle condition n'est pas toujours visible au moment de l'inspection.
- À CORRIGER** : Joint de scellement endommagé/manquant. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin de corriger et d'éviter des problèmes futurs.



- 2655.2. Lavabo Satisfaisant.
- 2660.2. Toilette Satisfaisant.
- 2665.2. Comptoir et armoire Satisfaisant.
- 2680.2. Placard / Rangement Aucun.

Clic Inspections**SALLE DE BAIN #3**

Étape	Composante	Commentaires
2600.3.	Emplacement	La pièce est située au sous-sol, à l'arrière centre.
2605.3.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de céramique.
2610.3.	Mur	Satisfaisant.
2615.3.	Plafond	Satisfaisant.
2620.3.	Porte	À CORRIGER : Le fonctionnement de la porte est difficile/porte mal équerrée. Nous recommandons l'exécution de travaux d'ajustement.
2625.3.	Fenêtre	Aucun.
2630.3.	Électricité	Satisfaisant.
2635.3.	Ventilateur	Nous avons observé la présence d'un ventilateur de type encastré, standard. LIMITATION : Il nous est impossible d'inspecter les composantes inaccessibles du conduit d'extraction du ventilateur. Par conséquent, nous ne pouvons pas confirmer si celui-ci est isolé, s'il est étanche ou s'il comporte des anomalies. Notre inspection est donc limitée.
2650.3.	Douche et baignoire combinées	ENTRETIEN : Nous recommandons de vérifier régulièrement et de maintenir en bon état les joints de scellement au pourtour de la douche/baignoire et de sa robinetterie. Le défaut de maintenir un joint étanche peut provoquer une détérioration et des dommages suite à l'infiltration d'eau ou d'humidité, laquelle condition n'est pas toujours visible au moment de l'inspection. À CORRIGER : Robinet mal fixée. Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin d'évaluer/corriger la situation, d'obtenir un fonctionnement adéquat et d'éviter des dommages par l'eau en cas de fuite.
		
2655.3.	Lavabo	Satisfaisant.
2660.3.	Toilette	À CORRIGER : Toilette mal fixée observée. Nous recommandons de consulter un plombier licencié afin de solidifier la toilette, de vérifier l'intégrité du joint d'étanchéité (rondelle de cire) et de la structure du plancher au pourtour de la toilette.
2665.3.	Comptoir et armoire	Satisfaisant.
2680.3.	Placard / Rangement	Aucun.



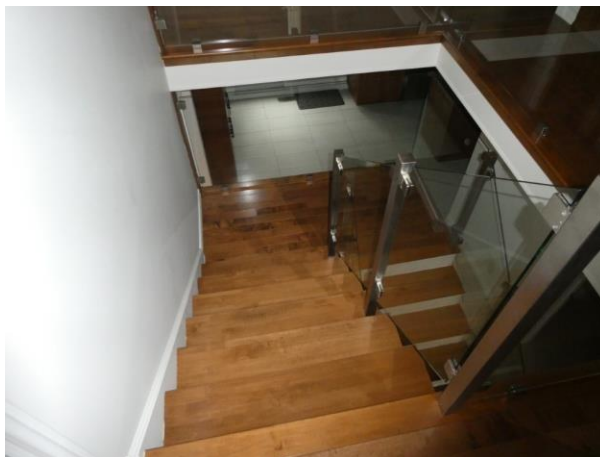
Clic Inspections**ESCALIER #1**

Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. Les considérations esthétiques et les défauts mineurs tels qu'une moustiquaire tordue ou un thermos descellé peuvent ne pas être pris en considération. Nous vous suggérons de révéifier ces items si cela vous inquiète. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Toutes les zones accessibles sont notées dans le rapport.

La construction d'un escalier est extrêmement technique et demande une expertise spécialisée. Notre inspection est une inspection visuelle et fonctionnelle des différentes composantes et ne sert pas à confirmer ou infirmer le respect de la réglementation et des normes de constructions actuellement en vigueur. En cas de doute, une inspection exhaustive devrait être effectuée par un entrepreneur licencié/spécialisé.

Étape	Composante	Commentaires
2900.	Emplacement	Situé du rez-de-chaussée au 2e étage.
2905.	Mur	Satisfaisant.
2910.	Plafond	Satisfaisant.
2915.	Porte	Satisfaisant.
2930.	Fenêtre	Aucun.
2935.	Électricité	Satisfaisant.
2940.	Marche	Satisfaisant. Les marches sont en bois.
2945.	Palier	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de bois franc/d'ingénierie.
2950.	Rampe et balustrade	Le garde-corps et/ou la main-courante est en verre et en métal.

DANGER: Main-courante continue manquante. Cette situation comporte un risque de chute et de blessures. Nous recommandons de vérifier auprès de votre compagnie d'assurance afin de connaître leur réglementation à ce sujet et de s'y conformer. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation au besoin.



ESCALIER #2

Étape	Composante	Commentaires
2900.2.	Emplacement	Situé du sous-sol au rez-de-chaussée.
2905.2.	Mur	Satisfaisant.
2910.2.	Plafond	Satisfaisant.
2915.2.	Porte	Aucun.
2930.2.	Fenêtre	Aucun.
2935.2.	Électricité	Satisfaisant.
2940.2.	Marche	Satisfaisant. Les marches sont en bois.
2945.2.	Palier	Le revêtement de sol est composé de vinyle.

EXPERTISE : Bosse/bombement perceptible. Nous recommandons de procéder à une inspection afin d'en déterminer la cause. Voir également commentaire # 1605.

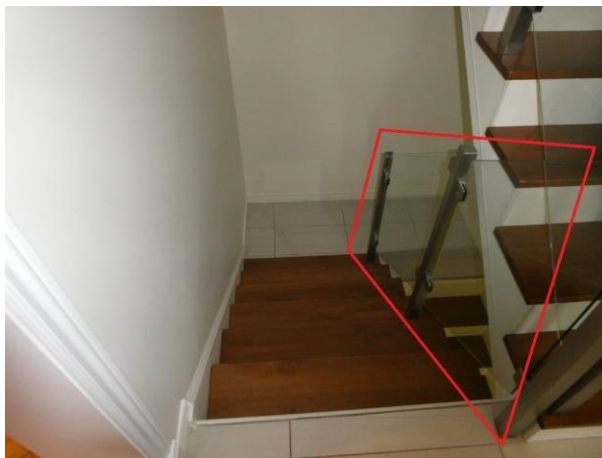


2950.2.	Rampe et balustrade	Le garde-corps et/ou la main-courante est en verre et en métal.
---------	---------------------	---

DANGER : Main-courante continue manquante. Cette situation comporte un risque de chute et de blessures. Nous recommandons de vérifier auprès de votre compagnie d'assurance afin de connaître leur réglementation à ce sujet et de s'y conformer. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation au besoin.



DANGER : Balustrade/main-courante mal fixée. Cette situation comporte un risque de chute et de blessures pour les occupants. Par mesure de sécurité, nous recommandons de faire corriger la situation par un entrepreneur licencié.



2955.2.

Placard /
Rangement

LIMITATION : Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.

Clic Inspections**CHAMBRE #1**

Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. Les considérations esthétiques et les défauts mineurs tels qu'une moustiquaire tordue ou un thermos descellé peuvent ne pas être pris en considération. Nous vous suggérons de révéifier ces items si cela vous inquiète. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Toutes les zones accessibles sont notées dans le rapport.

Étape	Composante	Commentaires
3000.	Emplacement	La pièce est située au 2e étage, à l'arrière gauche.
3005.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de bois franc/bois d'ingénierie.
3010.	Mur	Satisfaisant.
3015.	Plafond	Satisfaisant.
3020.	Porte	Satisfaisant.
3030.	Fenêtre	Fenêtre en aluminium thermos fixe et à battant. À CORRIGER : Intercalaire jaunâtre. Quoiqu'aucune condensation ne fut observée entre les vitres thermiques au moment de l'inspection, ceci indique généralement que le scellage des vitres est rompu. Éventuellement, ceci réduira la visibilité ainsi que le facteur isolant et le remplacement sera à prévoir.
3035.	Électricité	Satisfaisant.
3045.	Placard / Rangement	LIMITATION : Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.

CHAMBRE #2

Étape	Composante	Commentaires
3000.2.	Emplacement	La pièce est située au 2e étage, à l'arrière droit.
3005.2.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de bois franc/bois d'ingénierie.
3010.2.	Mur	Satisfaisant.
3015.2.	Plafond	Satisfaisant.
3020.2.	Porte	Satisfaisant.
3030.2.	Fenêtre	Fenêtre en aluminium thermos fixe et à battant. À CORRIGER : Intercalaire jaunâtre. Quoiqu'aucune condensation ne fut observée entre les vitres thermiques au moment de l'inspection, ceci indique généralement que le scellage des vitres est rompu. Éventuellement, ceci réduira la visibilité ainsi que le facteur isolant et le remplacement sera à prévoir.
3035.2.	Électricité	Satisfaisant.
3045.2.	Placard / Rangement	LIMITATION : Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.

Clic Inspections**CHAMBRE #1**

Étape	Composante	Commentaires
3000.3.	Emplacement	La pièce est située au 2e étage, à l'avant droit.
3005.3.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de bois franc/bois d'ingénierie.
3010.3.	Mur	Satisfaisant.
3015.3.	Plafond	Satisfaisant.
3020.3.	Porte	Satisfaisant.
3030.3.	Fenêtre	Fenêtre en aluminium thermos fixe et à battant. <u>À CORRIGER :</u> Intercalaire jaunâtre. Quoiqu'aucune condensation ne fut observée entre les vitres thermiques au moment de l'inspection, ceci indique généralement que le scellage des vitres est rompu. Éventuellement, ceci réduira la visibilité ainsi que le facteur isolant et le remplacement sera à prévoir.
3035.3.	Électricité	Satisfaisant.
3045.3.	Placard / Rangement	<u>LIMITATION :</u> Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.



CHAMBRE #1

Étape	Composante	Commentaires
3000.4.	Emplacement	La pièce est située au 2e étage, à l'avant gauche.
3005.4.	Plancher	Satisfaisant. Le revêtement de sol est composé de bois franc/bois d'ingénierie.
3010.4.	Mur	Satisfaisant.
3015.4.	Plafond	Satisfaisant.
3020.4.	Porte	Satisfaisant.
3030.4.	Fenêtre	Fenêtre en aluminium thermos fixe et à battant. À CORRIGER : Condensation observée entre les vitres thermiques. Ceci indique que le scellage des vitres est rompu, réduisant la visibilité et le facteur isolant. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié spécialisé afin de remplacer le thermos descellé.
3035.4.	Électricité	Satisfaisant.
3045.4.	Placard / Rangement	LIMITATION : Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.

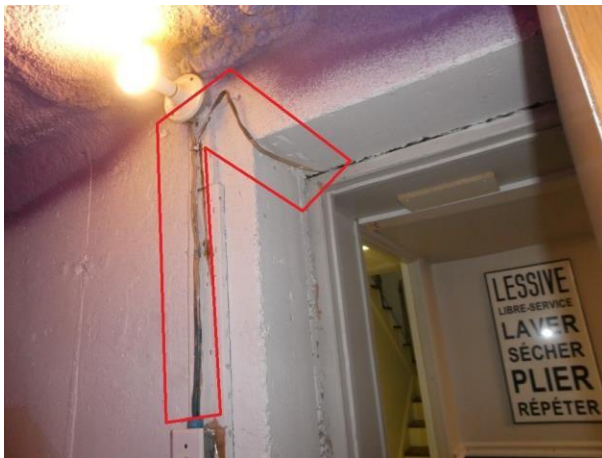
DANGER : Luminaire non sécuritaire dans un endroit restreint. Par mesure de sécurité, nous recommandons de faire installer un luminaire conçu à cet effet (sécuritaire) par un électricien licencié.



Clic Inspections**CHAMBRE FROIDE**

Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. Les considérations esthétiques et les défauts mineurs tels qu'une moustiquaire tordue ou un thermos descellé peuvent ne pas être pris en considération. Nous vous suggérons de révéifier ces items si cela vous inquiète. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Toutes les zones accessibles sont notées dans le rapport.

Étape	Composante	Commentaires
3500.	Plancher	Le revêtement de sol est composé de béton. Voir commentaire # 1605. <u>LIMITATION</u> : Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.
3505.	Mur	<u>LIMITATION</u> : Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels ainsi qu'un revêtement de finition (isolant).
3510.	Plafond	<u>LIMITATION</u> : Inspection limitée en raison de la présence d'un revêtement de finition (isolant).
3515.	Porte	<u>À CORRIGER</u> : Porte de chambre froide inadéquate et/ou mal isolée. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin de corriger/remplacer par une porte isolée avec coupe-froid.
3525.	Fenêtre	Aucun.
3530.	Électricité	<u>DANGER</u> : Fil électrique à découvert. Toutes installations de câblage devraient être ordonnées, fixées à la structure et pourvues d'une protection mécanique ou être caché dans l'enveloppe du bâtiment. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



DANGER : Luminaire non sécuritaire dans un endroit restreint. Par mesure de sécurité, nous recommandons de faire installer un luminaire conçu à cet effet (sécuritaire) par un électricien licencié.

Clic Inspections

3540. Isolation Là où c'était possible, nous avons pu observer la présence d'isolant de type uréthane giclée sur les murs de fondation.

LIMITATION : Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.

DANGER : Isolant de base plastique sans protection ignifuge. Ce matériau est fortement combustible et dégage des vapeurs toxiques lors d'un incendie, ce qui constitue un risque élevé pour la santé et sécurité des occupants. Nous recommandons de vérifier auprès de votre compagnie d'assurance afin de connaître leur réglementation à ce sujet et de s'y conformer. Nous recommandons de consulter à un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



3545. Pare-vapeur Isolant de base plastique, voir également commentaire # 1635.

3550. Ventilation **À CORRIGER :** Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié spécialisé afin d'ajouter de ventilation supplémentaire, d'améliorer la circulation d'air et de prévenir l'accumulation d'humidité et les risques de dommages/détérioration à la structure.

Clic Inspections

3555. Commentaire **LIMITATION** : Examen limité des éléments de la chambre froide (structure, plomberie, électricité, etc.) en raison de la présence importante d'objets ménagers et/ou personnels par endroits. Notre inspection s'en trouve donc limitée.



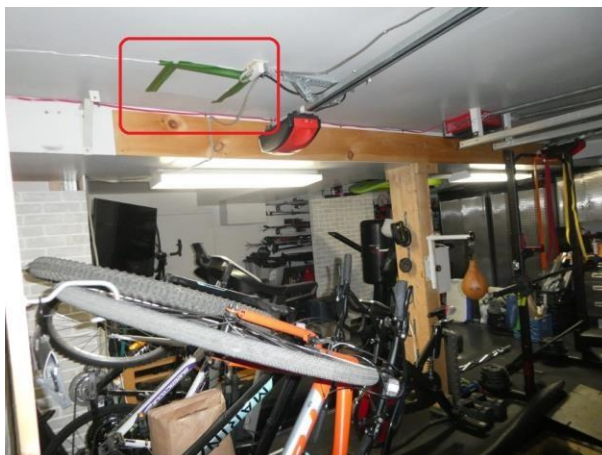
Clic Inspections**GARAGE INTÉGRÉ**

Notre examen est visuel et se compare à d'autres maisons d'âge et de construction similaire. Les considérations esthétiques et les défauts mineurs tels qu'une moustiquaire tordue ou un thermos descellé peuvent ne pas être pris en considération. Nous vous suggérons de révéifier ces items si cela vous inquiète. L'inspection se limite aux zones visibles et/ou facilement accessibles sans devoir déplacer d'objet ou recourir à l'usage d'outils. Toutes les zones accessibles sont notées dans le rapport. Les appareils de plomberies ont été inspectés tels que décrits au commentaire # 1825.

Étape	Composante	Commentaires
3900.	Plancher / dalle	Le revêtement de sol est composé de béton. Voir commentaire # 1605.
3905.	Mur	À CORRIGER : Revêtement de finition endommagé. Pour des raisons esthétiques et pratiques, nous recommandons l'exécution de travaux de finition par un entrepreneur licencié.



3910.	Plafond	À CORRIGER : Revêtement de finition endommagé. Pour des raisons esthétiques et pratiques, nous recommandons l'exécution de travaux de finition par un entrepreneur licencié.
3915.	Mur et plafond retardant	DANGER : Mur et/ou plafond coupe-feu inadéquat, incomplet et/ou manquant. L'ensemble du garage doit être hermétique et tous les orifices doivent être calfeutrés pour prévenir l'infiltration des gaz à l'intérieur du bâtiment. Cette situation constitue un risque d'intoxication au gaz pour les occupants de la maison. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



Clic Inspections

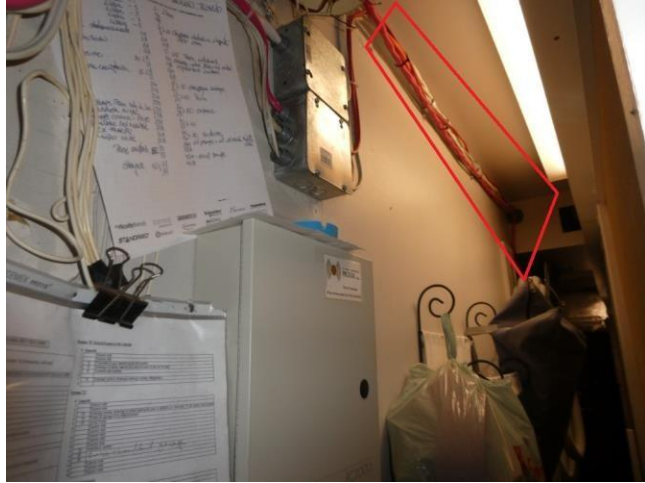
DANGER : Conduit de ventilation présent. Nous recommandons de retirer le conduit et de colmater l'ouverture afin d'empêcher les gaz d'échappement toxiques provenant des voitures de se propager à l'intérieur du bâtiment. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'évaluer/corriger la situation.



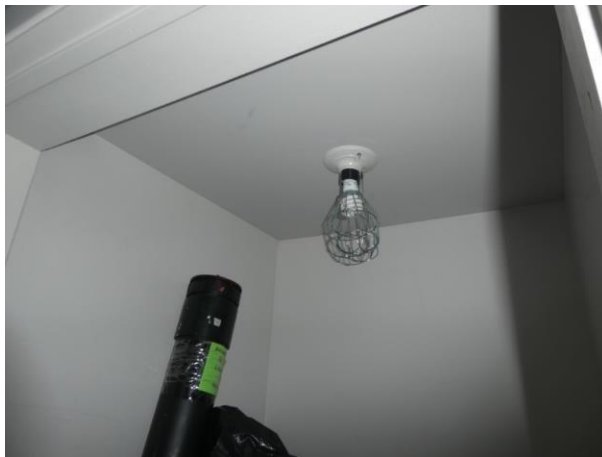
- | | | |
|-------|-------------------------|--|
| 3920. | Porte extérieure | Satisfaisant. La porte extérieure est en acier. |
| 3925. | Porte hermétique au gaz | <u>DANGER</u> : Porte hermétique au gaz manquante. Cette situation constitue un risque d'intoxication au gaz pour les occupants de la maison. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin de faire l'installation d'une porte hermétique au gaz avec ferme porte automatique et coupe-froid étanche. |
| 3930. | Porte de garage | Les portes de garage sont en métal et sont munies d'un mécanisme d'ouverture et de fermeture électrique afin d'en faciliter le fonctionnement. Elles ont été opérées afin d'en confirmer le bon fonctionnement.

<u>À CORRIGER</u> : Le fonctionnement/l'ajustement de la porte du garage/du moteur est inadéquat. Nous recommandons de consulter un entrepreneur licencié afin d'apporter les correctifs requis à la porte et/ou au cadrage pour en améliorer le fonctionnement et/ou éviter les risques d'infiltration d'eau. |
| 3935. | Fenêtre | Aucun. |
| 3940. | Électricité | Limiter

<u>DANGER</u> : Fil électrique à découvert. Toutes installations de câblage devraient être ordonnées, fixées à la structure et pourvues d'une protection mécanique ou être caché dans l'enveloppe du bâtiment. Par mesure de sécurité, nous recommandons de consulter un électricien licencié afin d'évaluer/corriger la situation. |

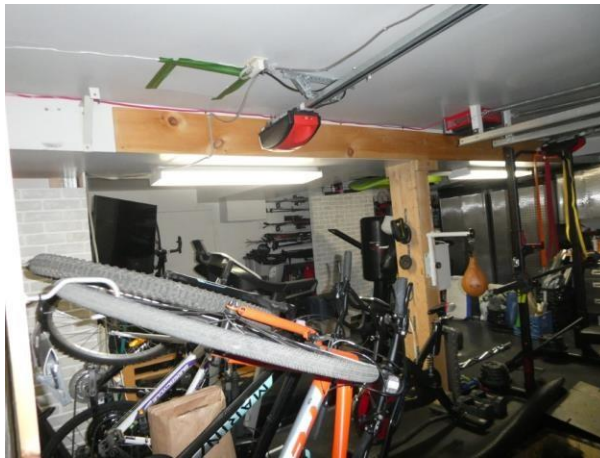


3950. Puisard / drain **À CORRIGER :** Accumulation de boue/débris. Nous recommandons de nettoyer le bassin périodiquement afin d'en assurer l'efficacité et éviter des odeurs désagréables.
3955. Raccord de la laveuse **LIMITATION :** Notre inspection est limitée aux composantes visibles/accessibles. Nous ne débranchons pas l'alimentation en eau de la laveuse, et ne testons pas les valves en raison des risques de causer une fuite d'eau. Notre inspection est par conséquent limitée.
3960. Raccord de la sècheuse **LIMITATION :** Il ne nous a pas été possible d'identifier le type de conduit d'extraction de la sècheuse puisque celui-ci était inaccessible au moment de l'inspection.
ENTRETIEN : Afin d'assurer la performance optimale de la sècheuse et prévenir toute obstruction et surchauffe dans le conduit d'évacuation, nous recommandons de faire vérifier et nettoyer régulièrement ce conduit par un entrepreneur spécialisé.
3965. Placard / Rangement **LIMITATION :** Inspection limitée en raison de la présence d'objets ménagers et/ou personnels.
DANGER : Luminaire non sécuritaire dans un endroit restreint. Par mesure de sécurité, nous recommandons de faire installer un luminaire conçu à cet effet (sécuritaire) par un électricien licencié.



Clic Inspections

3970. Commentaire **LIMITATION** : Examen limité des éléments du garage (structure, plomberie, électricité, etc.) en raison de la présence importante d'objets ménagers et/ou personnels par endroits. Notre inspection s'en trouve donc limitée.



AUTRE ÉLÉMENT

Étape	Composante	Commentaires
4510.	Insectes et rongeurs	<u>AVERTISSEMENT</u> : poison et/ou pièges observés à quelques endroits. L'enveloppe extérieure d'un bâtiment doit être conçue de façon à empêcher l'intrusion de vermines et d'insectes nuisibles à l'intérieur de la structure. La vermine et les rongeurs, s'ils sont présents, peuvent être la source de maladie et d'odeurs désagréables pour les occupants de la maison. Ils peuvent aussi être la source de bruits dérangeants en provenance du grenier. Finalement, ils peuvent ronger les fils électriques et être la cause d'incendie ou de dommage à la structure du bâtiment. Nous recommandons de colmater toutes les ouvertures pouvant mener à l'intérieur de la structure et de porter une attention particulière aux signes d'infiltrations (excréments, bruits, odeurs, etc.). Nous recommandons de consulter une firme spécialisée en extermination/décontamination afin de procéder à une évaluation le cas échéant.
4550.	Autre équipement	<u>AVERTISSEMENT</u> : Aspirateur central et accessoires présents, non vérifiés. Ceci ne fait pas partie de notre inspection tel que mentionné par la norme de pratique de l'AIICQ.
4560.	Travaux et construction	<u>AVERTISSEMENT</u> : Selon la déclaration du vendeur ainsi que nos observations, de nombreux travaux ont été effectués au bâtiment au cours des années. Il nous est impossible de déterminer si des permis ou devis furent émis et si les standards/codes de constructions ont été suivis, particulièrement pour les items cachés ou inaccessibles. Le défaut de respecter ces standards/codes peut entraîner des dommages/détériorations qui ne sont pas toujours visibles au moment de l'inspection tel que favoriser les fuites/infiltrations d'eau, l'apparition de moisissures, augmenter les risques d'incendie, etc. C'est pourquoi nous vous recommandons de vérifier ceci auprès du vendeur et d'obtenir une divulgation/facture/garantie supplémentaire à ce sujet.

Clic Inspections

4585. Amiante et plomb **AVERTISSEMENT :** Considérant l'âge du bâtiment, celui-ci est susceptible d'avoir été construit avec des matériaux pouvant contenir de l'amiante (mur de plâtre, tuile de plancher ou de plafond, isolants, etc.) et de plombs (peinture, conduits de canalisation, etc.). Il est de votre responsabilité de prendre les précautions nécessaires et d'engager des experts lors de travaux afin de ne pas contaminer l'air ambiant qui pourrait avoir un effet néfaste sur la santé des gens. Des façons de faire et exigences environnementales sont de mises et doivent être respectées. Veuillez noter que seul un test effectué par un laboratoire spécialisé peut permettre de confirmer ou infirmer la présence d'amiante et de plomb dans les matériaux ou dans l'air.

Voir l'avis du ministère de la Santé du Québec à ce sujet:

<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement#c463>

Voir également les avis et recommandations faits par Santé Canada sur les contaminants:

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/qualite-air/contaminants-air-interieur/risques-pour-sante-associes-amiante.html>

4590. Humidité et eau **EXPERTISE :** Toute trace ou tout risque de condensation, d'humidité, de cerne ou d'infiltration d'eau identifiés dans ce rapport peuvent avoir provoqué la dégradation des matériaux et/ou l'apparition de moisissures derrière les revêtements apparents de l'immeuble ainsi que dans l'air ambiant. Ces conditions ne sont pas visibles au moment de l'inspection et peuvent seulement être confirmées ou infirmées à l'aide d'une inspection exhaustive.

Parmi les symptômes reliés à la présence de spores de moisissures dans l'air, on retrouve la toux persistante, la fatigue chronique, les maux de tête, l'asthme, les étourdissements et l'intoxication. En présence de moisissures, il faut tout d'abord identifier la source pour corriger le problème. Par la suite, les matériaux poreux comme le carton, les tapis et parfois même le bois doivent être remplacés. Les autres matériaux doivent être décontaminés.

Clic Inspections**CERTIFICAT ET CONCLUSION**

Étape	Composante	Commentaires
5000.	Certificat	L'inspecteur soussigné certifie n'avoir aucun intérêt présent ou futur dans ladite propriété, que les observations ont été formulées sans aucune influence extérieure et n'avoir omis ou négligé volontairement aucun fait important se rapportant à la présente inspection. Vous êtes avisé de ne prendre aucune décision avant d'avoir pris connaissance de l'entièreté de ce document et d'avoir compris l'ensemble des problématiques s'y rattachant.
5050.	Conclusion	Selon l'article 3 de la Norme de pratique de l'AIICQ, l'inspection préachat est visuelle et sommaire. Elle n'est pas techniquement exhaustive, ni une inspection de la conformité aux codes de construction et vise les systèmes et composantes facilement accessibles. Elle ne comporte aucune mesure ou méthode destructive pour permettre de voir à l'intérieur des murs, des plafonds ou des conduits mécaniques, des systèmes mécaniques ou dans tout autre espace inaccessible, caché ou non vérifiable.

Il est donc de votre responsabilité de faire vérifier toutes les composantes de l'immeuble qui n'ont pas pue être inspectées par notre inspecteur à la date, à l'heure et aux conditions climatiques auxquels les services de l'inspecteur ont été requis. Il est également de votre devoir de donner suite aux recommandations formulées dans le présent rapport et de consulter un spécialiste, lorsque stipulé. Afin d'éviter les mauvaises surprises, **nous recommandons d'effectuer ces démarches avant la signature complète des contrats de vente.**

Afin de vous aider dans vos recherches d'entrepreneur, nous vous recommandons de consulter le site internet créé par l'APCHQ (l'association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec).
<https://www.trouverunentrepreneur.com/>

Il est également important de prendre connaissance de la norme de pratique de l'AIICQ et bien en comprendre la portée et les limites.

Nous tenons à vous remercier pour votre confiance et nous espérons que votre expérience et nos conseils vous ont été bénéfiques.

Pour toutes questions ou clarification, n'hésitez pas à nous contacter au 450-275-2324 ou par courriel au info@clicinspections.com. Il nous fera plaisir de vous assister.



Jonathan Ouellette
Inspecteur en bâtiment assuré et certifié
Clic Inspections Inc.
2035 Montée Saint-François
Laval, Qc, H7C 0K5
450-275-2324 / info@clicinspections.com